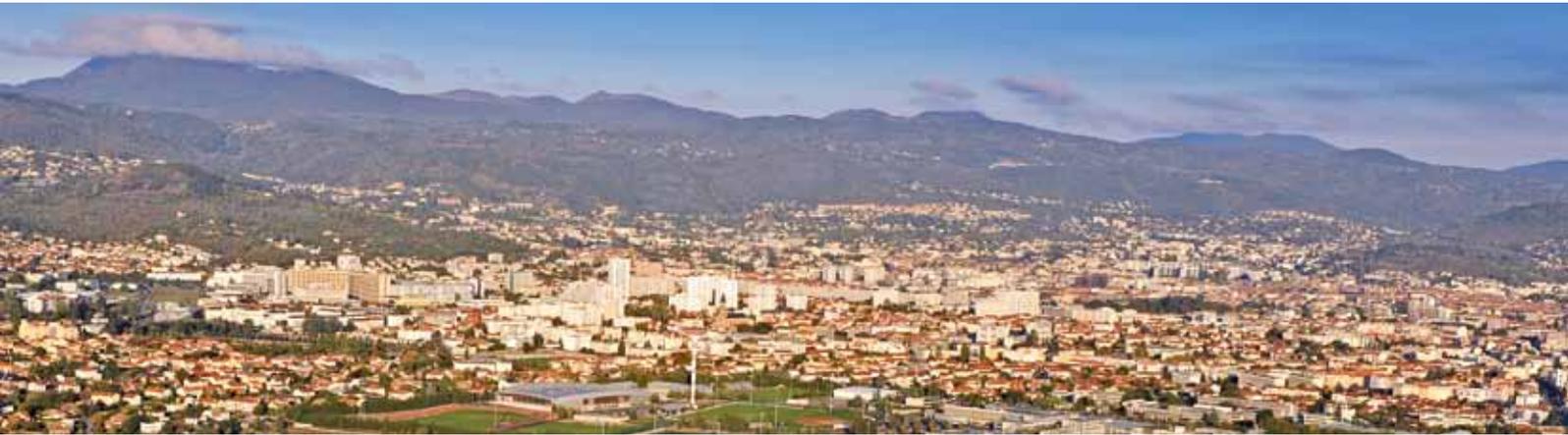
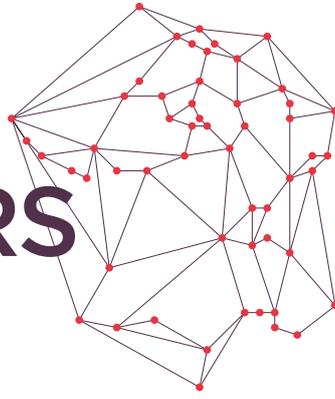
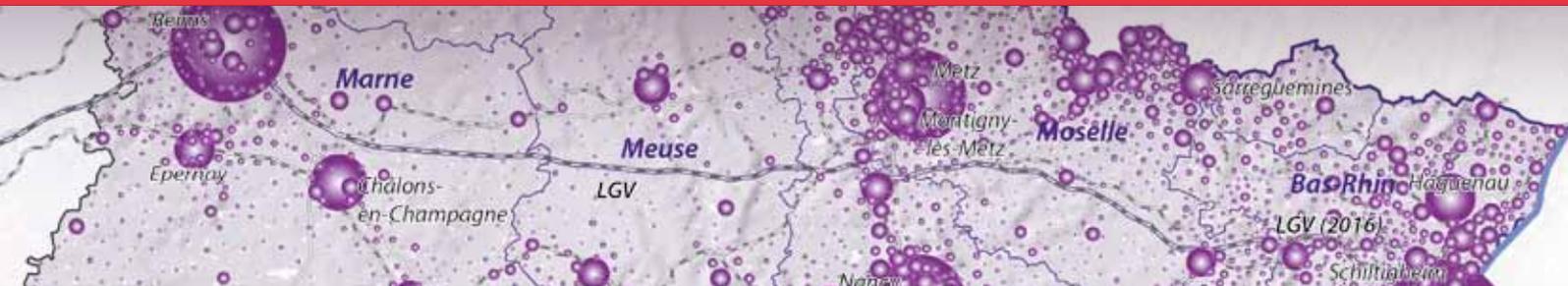


N°34 **AVRIL 2015**

LES DOSSIERS FNAU



LES AGENCES D'URBANISME EN RÉGIONS



ÉDITORIAL

La réforme territoriale métamorphose en profondeur nos « agencements territoriaux »

Les récentes évolutions législatives renforcent l'échelon régional dans les domaines structurants de l'économie et l'innovation, de l'enseignement supérieur, des mobilités, mais aussi de l'aménagement du territoire, avec la mise en place de nouveaux schémas intégrateurs. Devenues autorités de gestion des fonds structurels européens, les Régions voient aussi affirmée leur responsabilité d'organiser le dialogue stratégique pour les contractualisations.

Ces mutations actent la montée en puissance du couple région/intercommunalités et elles invitent les Régions à conjuguer une vision stratégique et une territorialisation de leurs politiques, dans une coproduction avec les autres acteurs territoriaux : les intercommunalités, métropoles et pôles métropolitains, les départements mais aussi les acteurs économiques et les grands acteurs territoriaux, comme les universités.

Les échanges se sont renforcés entre l'Association des Régions de France (ARF) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) pour favoriser l'interconnaissance, partager et diffuser les expériences. Ce dossier FNAU, actualisation d'une première publication parue début 2014, illustre la diversité et la richesse des coopérations entre les régions et les agences d'urbanisme et montre aussi les premiers travaux qui s'esquissent au sein du réseau des agences pour décrypter les dynamiques et les enjeux des nouvelles entités régionales.

La conduite du changement de cette « nouvelle donne territoriale » doit pouvoir s'appuyer sur une ingénierie adaptée à la pluralité des contextes locaux. Les agences d'urbanisme, avec leur ADN partenarial, ont toujours anticipé et accompagné les grandes étapes de la décentralisation. Leurs missions récemment élargies par la loi ALUR, les agences s'organisent aujourd'hui en réseau pour prendre toute leur place dans cette mutation territoriale afin de répondre aux enjeux de connaissance et de projet des grands territoires régionaux et métropolitains dans une perspective de solidarité entre les territoires urbains, périurbains et ruraux.

JEAN ROTTNER
PRÉSIDENT DE LA FNAU

SOMMAIRE

**Panorama des partenariats
entre les agences d'urbanisme
et les régions** 3

**Les agences d'urbanisme
pour des stratégies régionales** 5

RHÔNE-ALPES • AUVERGNE • ÎLE-DE-FRANCE • NORD-PAS DE CALAIS • LORRAINE • MIDI-PYRÉNÉES • PICARDIE • AQUITAINE • GUYANE, MARTINIQUE, LA RÉUNION

**Travail en réseau
et nouvelles régions** 19

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR • BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ / ALSACE-CHAMPAGNE-LORRAINE • PAYS DE LA LOIRE / CENTRE • VALLÉE DE LA SEINE • ALSACE • BRETAGNE • AQUITAINE POITOU CHARENTES LIMOUSIN • RHÔNE-ALPES AUVERGNE • ALSACE-LORRAINE-CHAMPAGNE-ARDENNE

PANORAMA DES PARTENARIATS ENTRE LES AGENCES D'URBANISME ET LES RÉGIONS

À la suite d'une première enquête en 2013, la FNAU a souhaité en 2015 préciser sa connaissance des partenariats entre agences d'urbanisme et Régions.

Le renforcement des partenariats entre les agences d'urbanisme et les régions se poursuit avec le développement des schémas stratégiques régionaux appelant en corollaire une gouvernance multi-niveaux et une coproduction territoriale accrue entre intercommunalités, métropoles et régions. Les agences d'urbanisme s'organisent en réseau pour répondre aux enjeux des « grandes régions ».

● DES COLLABORATIONS VARIÉES

Au sein de l'offre d'ingénierie publique, les agences sont positionnées comme lieux de partenariat, permettant de partager l'observation et l'expertise territoriale au service des politiques publiques. Lieux de capitalisation des connaissances, « les agences ont pour mission de participer à la définition des politiques d'aménagement et à l'élaboration des documents d'urbanisme » (article L 121-3 du code de l'urbanisme). Les missions d'appui à la planification régionale et infrarégionale représentent ainsi une partie de plus en plus importante du travail des agences.

Ainsi, sur les 35 agences ayant répondu à l'enquête en 2015, 32 réalisent des missions pour leur Région, soit 91 %. Il s'agit en premier lieu de travaux d'appui à la planification infrarégionale et aux projets territoriaux, puis d'observation et d'analyse territoriale. 15 agences travaillent à ce jour sur les schémas régionaux actuels, 9 à la préparation des futurs schémas. Suivant les contextes, les agences participent à l'élaboration des Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) ou aux Directives régionales d'aménagement (DRA) ; dans le domaine de l'environnement aux Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et climat air énergie (SRCAE) ou encore aux Schémas régionaux d'enseignement supérieur recherche (SRESR) et bien sûr aux schémas d'aménagement comme le Schéma directeur régional en Île-de-France (SDRIF)

et les Schémas d'aménagement régional (SAR) en Outre-Mer. Dans un certain nombre de cas, les agences assurent la maîtrise d'œuvre des schémas comme par exemple le SDRIF, projet-phare pour l'IAU Île-de-France ou en Rhône-Alpes dont le réseau des agences a réalisé les études du SRCE avec la Région et la DREAL. Les agences travaillent également sur la contractualisation des politiques régionales avec les collectivités et les nouveaux périmètres régionaux.

● LES AGENCES D'URBANISME EN APPUI DES POLITIQUES DE COMPÉTENCE RÉGIONALE

En termes de thématiques, les agences d'urbanisme accompagnent les Régions dans l'élaboration des politiques relevant directement de leurs compétences : leurs travaux concernent en effet en premier lieu les mobilités, le développement éco-

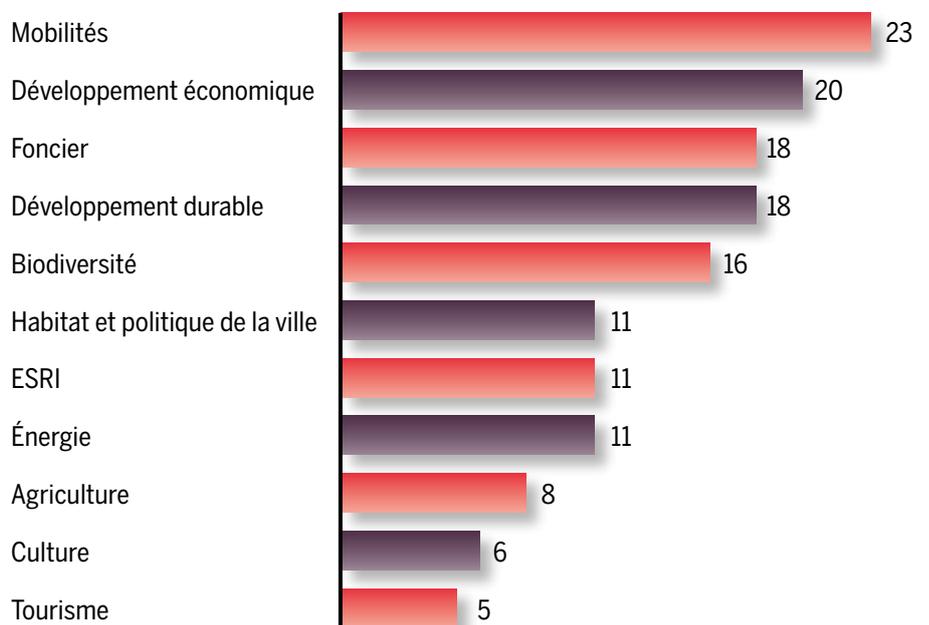
nomique, le développement durable, le foncier et la biodiversité. Dans le domaine de la mobilité, les travaux concernent les dessertes ferroviaires, l'intermodalité, l'insertion des gares, mais aussi les créations de lignes.

Dans une moindre mesure, les études des agences pour les Régions portent sur l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI), l'énergie, l'habitat, la culture et le tourisme. Des sujets apparaissent à l'échelle régionale, comme la prospective, le transfrontalier ou la montagne.

● UN PARTENARIAT INSTITUTIONNALISÉ

En rapport à la diversité des missions et des thèmes de partenariat, les relations institutionnelles entre agences et Régions sont structurées. Les Régions sont membres des agences pour 31 des 35

Thèmes des partenariats entre agences d'urbanisme et régions



LES AGENCES D'URBANISME POUR DES STRATÉGIES RÉGIONALES

Les Régions s'appuient de manière croissante sur les agences d'urbanisme pour la déclinaison et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, pour l'élaboration de leurs schémas et pour une meilleure connaissance de leur territoire.

RHÔNE-ALPES

Le réseau des agences d'urbanisme au service du Schéma régional de cohérence écologique

Après trois années de travail partenarial, de concertation et de consultation officielle, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Rhône-Alpes a été adopté à l'été 2014, faisant de la région Rhône-Alpes la deuxième dotée d'un tel schéma après l'Île-de-France.

C'est un grand pas vers une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les territoires rhônalpins. Un aboutissement également pour les agences d'urbanisme de Grenoble, Lyon et Saint-Étienne (réseau urbA3) qui ont assisté le Conseil régional et la DREAL Rhône-Alpes dans cette démarche et uni leurs forces pour constituer l'outil technique référent d'élaboration et de cartographie de la trame verte et bleue régionale.

● LE SRCE, UN CADRE DE PLANIFICATION POUR SPATIALISER LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU GRAND TERRITOIRE

La région Rhône-Alpes, de par sa géographie, est une terre de grande diversité : reliefs, substrats et climats lui confèrent une richesse faunistique et floristique toute particulière. Les massifs côtoient la vallée du Rhône, des territoires de plaines et de coteaux. Mais la région est aussi une terre d'accueil et un cœur économique qui rassemble près de six millions d'habitants, soit un dixième de la population française. Si le patrimoine naturel est partie prenante de l'identité de ce vaste territoire et participe à son attractivité, il est aussi soumis à de fortes pressions qui tendent à le fragiliser. Le SRCE, par la mise en œuvre de son plan d'actions ambitieux, agira pour le maintien de la biodiversité et des continuités écologiques existantes et, en certains lieux, permettra de restaurer les espaces les plus dégradés.

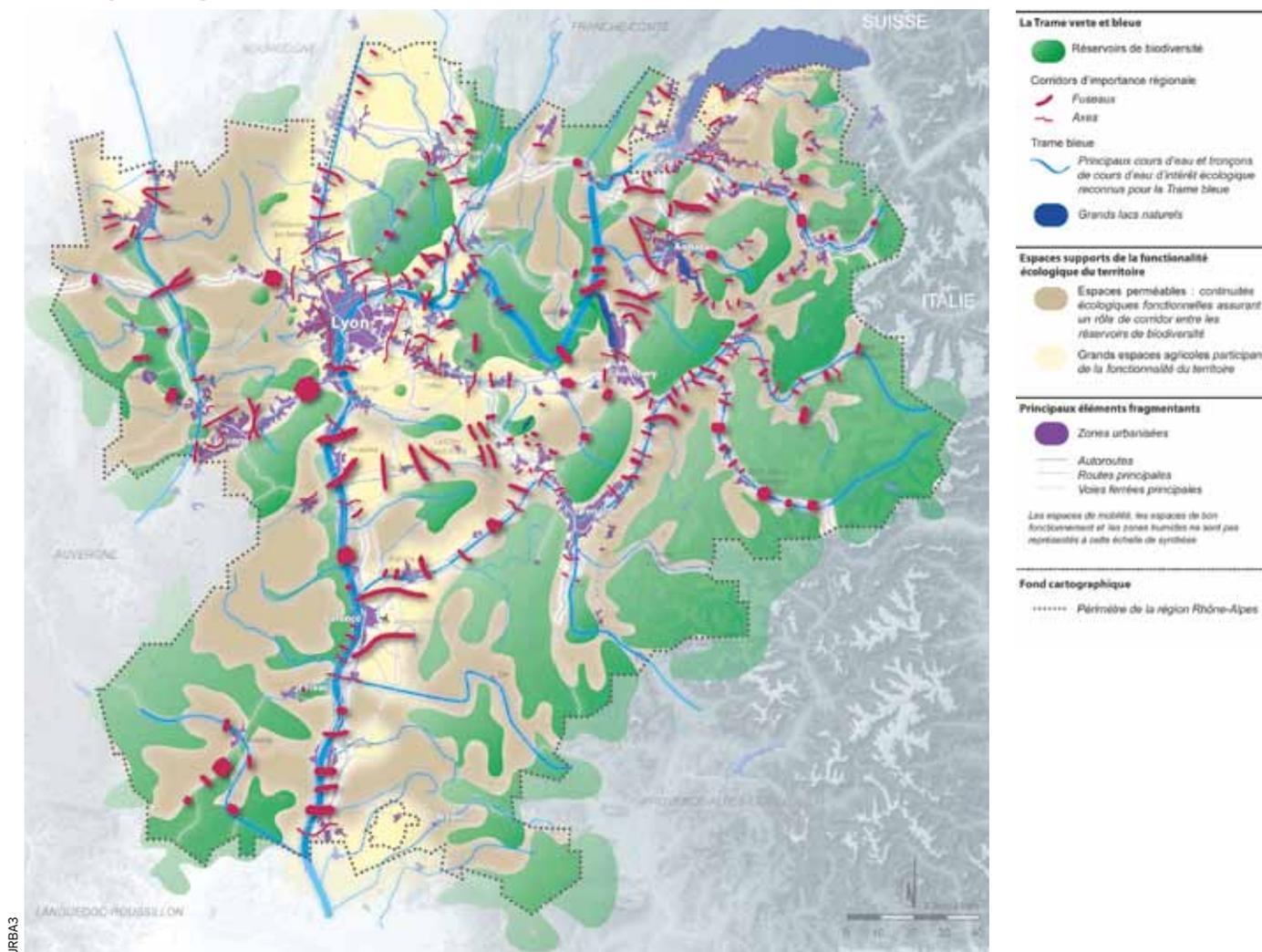
Deux enjeux majeurs, identifiés en amont de la démarche, ont sous-tendu et guidé les choix méthodologiques à la base de l'élaboration du SRCE : le développement de l'urbanisation, notamment par l'étalement

urbain, et le réseau d'infrastructures linéaires entraînent une importante réduction des surfaces et une forte fragmentation des habitats naturels préjudiciables à la biodiversité.

Côtière boisée de l'est lyonnais (Saint-Bonnet-de-Mure).



Carte de synthèse régionale de la trame verte et bleue.



● LES TROIS COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Dans ce contexte, des solutions techniques innovantes ont été proposées puis mises en œuvre par le réseau urba3 qui a pu cartographier au 1/100 000^e les trois composantes de la trame verte et bleue prévues par la loi Grenelle 2. Tout d'abord, les réservoirs de biodiversité, espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, couvrent près de 25 % de la région. Les espaces qualifiés de « perméables » ont été mis en valeur sur la moitié du territoire. Constitués par une nature dite « ordinaire » indispensable au fonctionnement écologique des espaces, ils mettent en lien les réservoirs de biodiversité et traduisent l'idée de connectivité globale du territoire. Les corridors écologiques assurent quant à eux les connexions entre réservoirs de biodiversité et/ou espaces perméables dans les espaces très contraints, offrant ainsi aux espèces des capacités de déplacement et

d'accomplissement de leur cycle de vie. À l'issue d'un vaste travail partenarial de hiérarchisation, environ 270 corridors d'importance régionale ont été retenus. Enfin, la trame bleue représente près de 15 000 km de cours d'eau et plus de 150 000 ha de zones humides et de grands lacs naturels. Elle comprend les espaces d'interface entre les milieux terrestres et aquatiques.

Au-delà du contexte socio-économique du territoire, qui rend plus prégnant encore le croisement des questions urbaines ou périurbaines et la protection de la biodiversité, la spécificité du travail conduit depuis 2011 tient à la nature participative du projet et à une volonté de mise en œuvre effective présente dès les prémices de l'élaboration du schéma. Les instances régionales, conscientes que l'acceptabilité et la réussite d'un tel outil passent par une association très en amont des acteurs concernés, ont proposé une méthode itérative, un processus de concertation qui aura permis, dans

un laps de temps resserré, de proposer à la consultation des orientations partagées.

● UN RÉSEAU D'AGENCES POUR UN ANCRAGE TERRITORIAL

Pour preuve, la consultation officielle a été ouverte aux syndicats mixtes de SCoT (non prévus par la loi), qui constituent une échelle territoriale particulièrement concernée par la prise en compte du SRCE. L'association des chefs de projet de SCoT, et leur forte implication, tout au long de la démarche témoigne de l'attente d'un schéma incarné, qui prenne corps dans les territoires. Le réseau urba3 construit et facilite l'ancrage territorial du SRCE Rhône-Alpes. Les agences de Lyon, de Saint-Étienne et de Grenoble réunissent en effet un partenariat de près de 250 membres. Autant d'expériences, de connaissance des territoires, de savoir-faire sur les enjeux environnementaux et urbains qui facilitent l'articulation des problématiques et leur intégration dans un document cadre de grande ampleur.

AUVERGNE

Un diagnostic stratégique pour le Schéma Régional Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

L'Enseignement supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) interpelle tous les échelons territoriaux en mettant en jeu la vitalité locale au niveau démographique, économique et social .

● L'ESRI, UNE OPPORTUNITÉ STRATÉGIQUE MULTI-ÉCHELLE

Aujourd'hui, le contexte de l'ESRI est en pleine mutation. Au niveau européen, la stratégie de spécialisation intelligente (S3) remet les besoins sociétaux au cœur du marché. Ceci intervient dans un contexte national où les acteurs sont multiples, où les moyens globaux publics baissent, où les gouvernances (fusions universitaires, loi Notre) et les missions assignées par la loi (lois LRU, ESR) évoluent.

Conscient de ces mutations et soucieux d'une stratégie partagée avec les différents territoires, le Conseil Régional d'Auvergne a lancé en 2014 son schéma régional ESRI. Les partenaires ont confié à OSE Clermont la réalisation du diagnostic préalable. OSE Clermont (Observation et Stratégie Économiques) animé par l'Agence Clermont Métropole est un outil mutualisé d'observation économique pour objectiver une expertise et partager les enjeux du développement, outil créé en 2011 par l'agglomération clermontoise et ses partenaires du Conseil Régional, Chambre consulaire, Universités. Les enjeux soulevés par l'ESRI ont été présentés au sein de la démarche du Schéma Régional.

● UN POTENTIEL INDÉNIABLE À INTENSIFIER

Ce diagnostic a permis déjà d'objectiver les atouts. Les critères habituels d'évaluation relatifs au poids démographique ou économique sont bons. L'attractivité internationale est un fait avec des laboratoires et/ou entreprises innovantes qui font références. Le plateau d'enseignement supérieur omni-disciplinaire est un facteur indéniable de reconnaissance (notamment au sein de la nouvelle grande région) mais aussi d'attractivité et d'excellence. L'accompagnement de l'innovation est aujourd'hui bien structuré sans pour autant voir une augmentation des projets.

Quelques enjeux ont pu être soulevés face à certaines fragilités. Souvent, ils ont trait à cette nécessité d'améliorer ce continuum enseignement – recherche – innovation – marché et société, en réinterrogeant les synergies et le croisement des acteurs publics, privés. Par exemple au niveau de la Recherche, porté à 76 % de la dépense totale par le privé, la convergence disciplinaire scientifique avec le tissu industriel local n'est pas suffisante. La « politique de site » engagée et la volonté de coopérer paraît être une opportunité à ce niveau.

La place du privé, et notamment des grands comptes, dans l'émergence locale d'entreprises innovantes (essaimage) ou d'industrie innovante est aussi à développer. Plus globalement, l'enjeu de l'innovation se situe plus au niveau de l'accélération du développement

commercial des entreprises en s'appuyant plus sur le capital immatériel (structuration des réseaux, gestion des compétences...). Les collectivités (notamment Région et agglomérations) devront accroître leur soutien stratégique, à ce jour en net retrait à la tendance rhônalpine et nationale. La poursuite de l'omnidisciplinarité de l'enseignement supérieur, la préservation des flux entrants, la montée en gamme de formations (3^e cycle), le rayonnement et l'intensité de la recherche en dépendent pour partie.

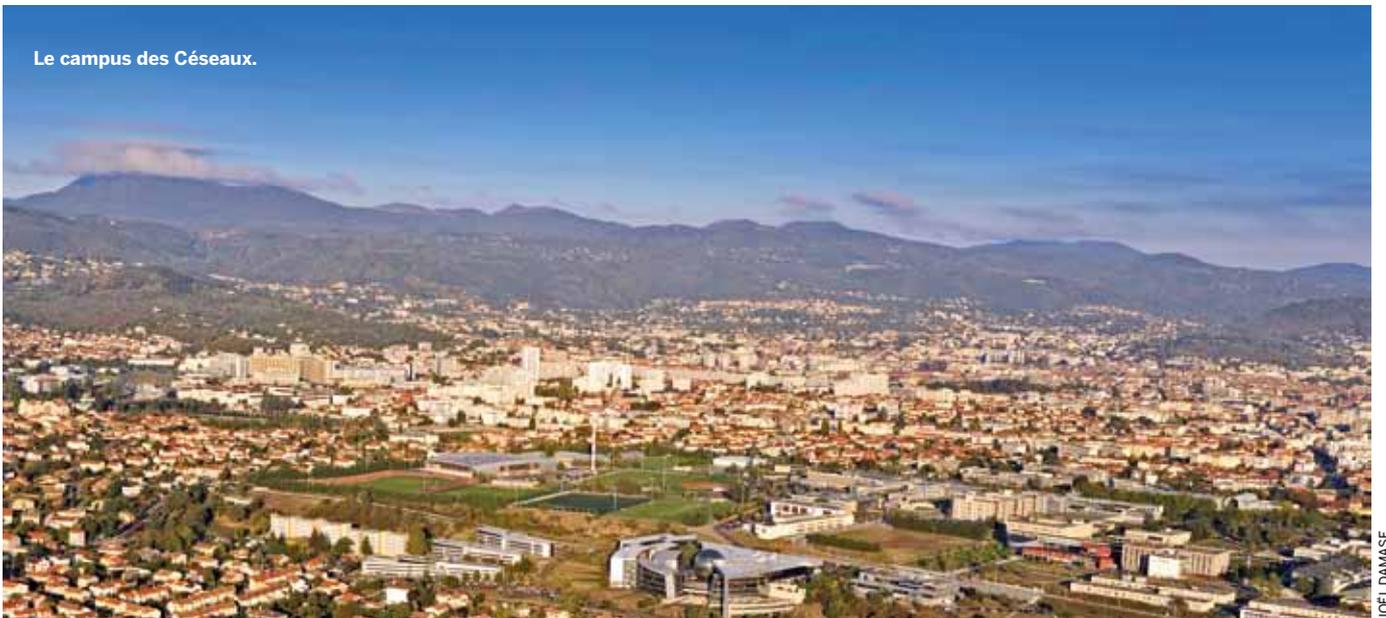
● ET MAINTENANT...

Ce diagnostic va alimenter les débats de positionnement de nos territoires dans une armature élargie aux pôles rhônalpins et dans laquelle l'Agence Clermont Métropole prend toute sa place:

- l'agglomération clermontoise, future Communauté Urbaine avec son intensification des compétences,
- le pôle métropolitain avec son positionnement sur l'économie de la connaissance,
- et enfin l'échelon régional, avec l'objectivation des points de convergence et de divergence des orientations de chaque Schéma Régional ESRI.

L'opportunité de ce diagnostic pousse à structurer une observation dédiée au sein d'OSE Clermont. Cela participera à maintenir ce niveau essentiel d'expertise croisée et de partenariat local sur ce continuum Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation.

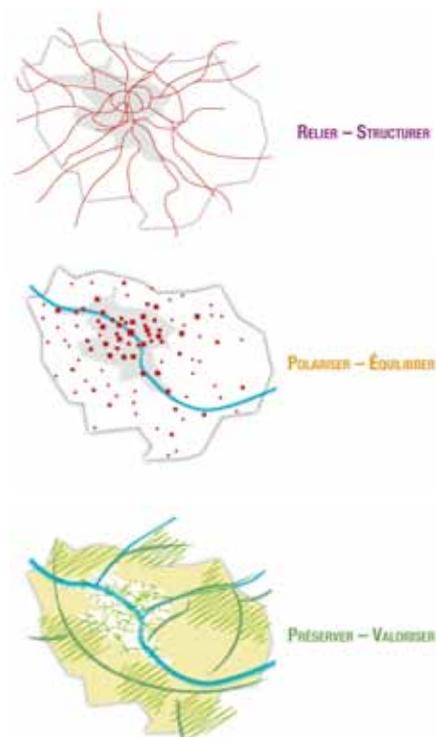
Le campus des Céseaux.





IAU-IDF

Carte synthétique du SDRIF.



ÎLE-DE-FRANCE

L'IAU Île-de-France, les espaces ont besoin d'idées

Entretien avec **VALÉRIE MANCRET-TAYLOR**, directrice générale de l'IAU-IDF

● HISTORIQUE ET STATUT JURIDIQUE Comment est impliquée la Région au sein de l'agence ?

La Région Île-de-France est le partenaire principal de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme. Conseillers régionaux et président du conseil régional sont membres de son conseil d'administration. La Région est également le principal partenaire financier de l'Institut dont les travaux visent à éclairer les réflexions des élus régionaux, comme ceux de ses autres partenaires - au premier rang desquels l'État et les autres collectivités d'Île-de-France.

Pour quelles raisons l'agence est-elle une fondation plutôt qu'un établissement public ?

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne (IAURP) a été créé et reconnu fondation d'utilité publique en 1960. Il devient en 1976 l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France (Iaurif), puis en 2008 l'IAU Île-de-France.

Dès sa création, cet Institut a été mobilisé pour penser l'évolution de la région, en tant que maître d'œuvre des deux premiers schémas directeurs régionaux de 1965 et

de 1976. L'IAU, initialement présidé par le Délégué général au district de la région de Paris et financé par l'État, a été rattaché à la Région Île-de-France avec les premières lois de décentralisation des années 80. Depuis, le président de la Région est le président de l'IAU. Les réflexions et audits sur le statut de l'IAU, ont conduit au maintien de la fondation, solution jugée appropriée.

Comment s'élaborent les coopérations entre la Région collectivité et l'IAU fondation de droit privé ?

Le statut de fondation est proche de celui d'une association 1901. Outre le dialogue au sein du Conseil d'administration (CA), la coopération entre l'IAU et la Région se matérialise par une convention triennale qui précise les obligations réciproques des parties. Il en est de même avec les autres institutions partenaires, dont l'État.

● TRAVAIL PARTENARIAL

Comment travaillez-vous avec les services de la Région ?

Les services de la Région travaillent en étroite collaboration avec les experts de l'IAU sur l'ensemble des champs couverts par l'Institut. Ils y trouvent les études, données et analyses nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles politiques, comme par

exemple le SRHH sur le logement et l'hébergement social, ou le Plan de mobilisation logement État-Région, pour lequel l'IAU a été désigné comme expert.

Quelles évolutions constatez-vous au sein de votre programme d'études depuis une dizaine d'années ?

Le programme d'études de l'Institut intègre tous les questionnements sur le territoire régional et ils sont nombreux, qui vont des modes de gouvernance actuellement en pleine évolution, aux nouveaux modes de concevoir la ville sensible, connectée, numérique, de flux.

Malgré le temps long de l'aménagement urbain, les attentes de décryptages et d'analyses sont fortes, dans un contexte en profonde mutation : il est aujourd'hui question d'économie circulaire, de circuits courts, de changements climatiques, d'industries créatives. Plus le sentiment d'accélération est prégnant et l'attente de réactivité est forte, plus la prise de recul et la mise en perspective de ces évolutions sont importantes pour comprendre les enjeux du moment. C'est le rôle de l'IAU.

L'IAU est-il selon vous, un outil de mise en dialogue entre tous les échelons du territoire francilien et la Région ?

L'IAU conventionne avec de nombreuses collectivités, notamment les départements, mais également avec le syndicat mixte d'études Paris Métropole qui regroupe 212 membres et la Mission de préfiguration du Grand Paris. Il est ainsi un facilitateur du dialogue entre les différentes échelles de gouvernance, intercommunalités comprises, un outil mutualisé pour ouvrir la réflexion de chacun dans le cadre régional. Le comité des partenaires de l'IAU a également cette vocation. Une nouvelle impulsion en 2015 doit lui permettre, dans un contexte de transition institutionnelle, de remplir pleinement son rôle de structuration de la gouvernance de l'ingénierie francilienne en matière d'aménagement et de développement durable du territoire.

Quelle place accordez-vous aux autres partenaires de l'agence dans votre programme d'études ?

S'il est élaboré conjointement avec la Région et l'État, le programme d'études est également défini en fonction des besoins de l'ensemble de nos partenaires, qu'ils siègent ou non au CA : Stif, Insee, Apur, etc, pour mettre en cohérence nos études respectives et convenir de celles que nous menons ensemble. Surtout, le programme d'études est conçu comme le « bien commun » des acteurs franciliens. Les axes de recherche de niveau régional permettent ensuite des exploitations et des déclinaisons à des échelles infra, par exemple pour répondre à des problématiques spécifiques à un département.

Quelle est la valeur ajoutée d'une structure comme l'agence d'urbanisme dans la mise en œuvre des politiques publiques en Île-de-France ?

La valeur ajoutée est d'abord dans la durée, dans ce que nous appelons les « fondations de la Fondation » : la longue histoire de production de connaissance et de données sur l'Île-de-France a permis de créer un socle solide pour l'action publique. Le meilleur exemple en est peut-être le Mode d'occupation du sol (MOS) ; sans cette matière, actualisée au long cours, la Région n'aurait pas pu orienter la structuration de son territoire comme elle l'a fait avec le SDRIF. C'est d'ailleurs dans ce champ de la planification que l'agence d'urbanisme régionale démontre aussi son utilité : au-delà de ses missions d'étude attachées aux grandes thématiques de l'action publique, et dans la logique de ce que prépare le projet de loi NOTRe, l'IAU offre à la Région les outils pour organiser l'action locale, en assurant la cohérence des interventions sur les territoires. Enfin, l'agence d'urbanisme contribue au débat démocratique, elle met en

ligne ses travaux et développe de nouveaux supports pour mettre les enjeux des discussions techniques et politiques sur la place publique.

● ZOOM SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SDRIF

Assurer la maîtrise d'œuvre de la révision du schéma directeur régional a été une mission essentielle de l'IAU Île-de-France durant près de 10 ans : comment a-t-elle évolué au sein de l'IAU avec l'approbation du SDRIF ?

La révision du SDRIF a conduit l'IAU à se doter d'une structure de projet ad hoc, afin d'organiser et d'animer la mobilisation multisectorielle en interne et d'assurer les relations avec les autres partenaires. Adopté par le Conseil régional le 18 octobre 2013, puis approuvé par décret le 27 décembre 2013, le SDRIF doit maintenant être mis en œuvre. L'IAU reste fortement impliqué, aux côtés de la Région et de l'État. Son rôle est désormais d'aider à son appropriation par les acteurs de l'aménagement, de suivre son application pour pouvoir l'évaluer à terme et, au-delà du strict lien juridique, de veiller à la coordination des différents schémas régionaux. Un Pôle Planification a été créé pour répondre à cet objectif majeur de faire vivre le projet d'aménagement régio-

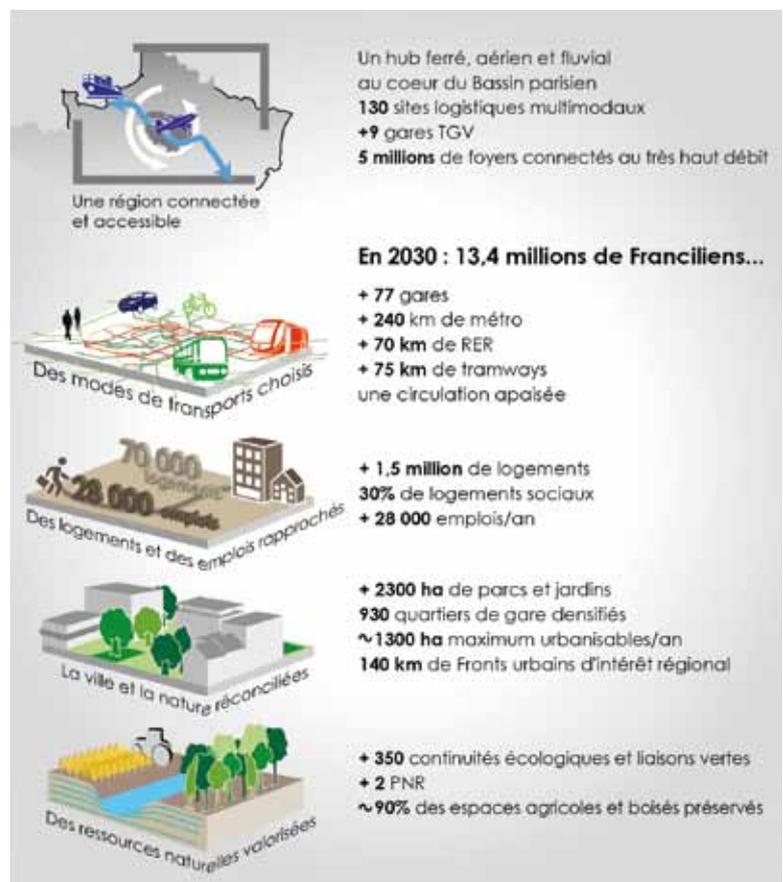
nal et, si besoin, d'alerter sur la nécessité de faire évoluer les politiques publiques liées à sa réalisation, en s'appuyant sur les capacités d'expertises internes et en développant les partenariats.

Quels types d'outils l'IAU a-t-il développés pour favoriser la déclinaison du SDRIF par les territoires ?

L'IAU a initié différents dispositifs. Il a co-élaboré avec la Région et l'État, et développé un outil numérique, ouvert au public, « le référentiel territorial » qui permet de connaître les dispositions du SDRIF sur un territoire ou selon une thématique. Il est destiné tout particulièrement aux communes et intercommunalités pour la fabrication de leurs documents d'urbanisme. Une publication dédiée au Schéma directeur, « Les Carnets pratiques », vise à éclairer ses orientations réglementaires au travers de bonnes pratiques. Par exemple, en 2014, les concepts de « nature en ville » et de « quartier de gare » dans le SDRIF ont été étudiés.

Enfin, l'IAU organise des formations auprès des différents publics concernés.

Ces premiers outils d'accompagnement seront adaptés selon les besoins apparus au cours du suivi de la mise en œuvre du Schéma Directeur Île-de-France 2030.



Les enjeux en Île-de-France, en 2030, pour le SDRIF.

NORD-PAS DE CALAIS

Vers un réseau d'agences pour relayer les politiques régionales sur les territoires

Dès sa création en 1982, la Région Nord-Pas de Calais a pu compter sur les agences d'urbanisme pour exercer sa compétence « aménagement du territoire » en coresponsabilité avec l'État et les collectivités locales. À mesure que la décentralisation se poursuit, les agences d'urbanisme sont pour la Région des interlocuteurs privilégiés pour préparer les projets de territoire et leur contractualisation dans un contexte de désindustrialisation et de mutation économique.

● DES AGENCES D'URBANISME PARTENAIRES DE LA RÉGION

Les agences d'urbanisme en région Nord-Pas de Calais ont d'abord joué le rôle de laboratoire pour les mécanismes d'intervention de résorption des friches industrielles, préfigurant la création en 1990 de l'Établissement public foncier. C'est au cours des années 2000 que les collaborations entre la Région et les agences se sont intensifiées.

Initié en 2001, le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) est adopté en 2006 et actualisé en 2011. Le principe de perma-

nence de son élaboration a permis de maintenir constante la mobilisation des acteurs de l'aménagement et du développement. Ainsi depuis plus de 10 ans, les agences d'urbanisme entretiennent une collaboration féconde avec la Région en contribuant à l'enrichissement du SRADT et des schémas régionaux thématiques (climat, air, énergie, transports, cohérence écologique, formation, développement économique, etc.).

L'intensification et l'approfondissement des travaux dans le domaine de l'observation des dynamiques urbaines, du foncier et de l'occupation des sols ont justifié que le Conseil régional soutienne les Programmes partenariaux d'activités des agences. La plupart d'entre elles ont conclu avec la Région des conventions d'objectifs qui les chargent d'animer le débat local autour des enjeux de maîtrise, de la périurbanisation et du maintien des continuités écologiques. Il s'agit concrètement de veiller au renforcement de l'articulation des documents d'urbanisme, en particulier des SCoT et des PLUI/PLU avec le SRADT et ses volets ainsi qu'avec les Directives régionales d'aménagement (DRA) « maîtrise de la périurbanisation » et « Trame

verte / trame bleue » (TVB). Elles contribuent également à la prise en compte du SRCAE et du SRCE-TVB dans une logique de coproduction avec les personnes publiques.

● DES AGENCES D'URBANISME, SCÈNES DU DIALOGUE INFRA-RÉGIONAL

Les agences sont à des degrés variés investies d'un rôle de relais territorial des politiques de l'institution régionale. Autour des dynamiques de SCoT et du suivi des dynamiques foncières et de l'occupation du sol sont venues se greffer, pour certaines agences, de nombreuses missions découlant de la traduction locale du SRADT et de ses volets : animation des Programmes locaux de développements économiques et des Plans climat territoriaux, contribution à l'ani-

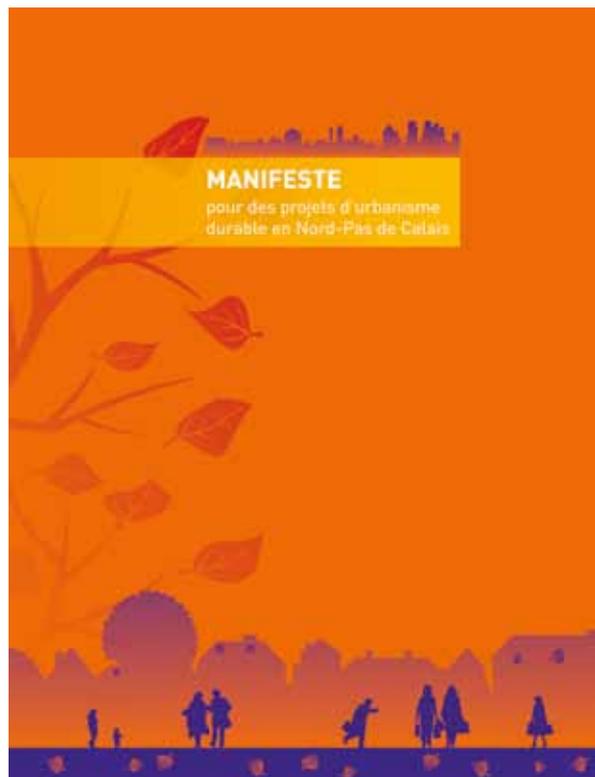
mation de démarches d'inter-territorialité (InterSCoT, coopérations transfrontalières et métropolitaines...), mais également promotion de l'urbanisme durable et de la qualité environnementale. Cette thématique a d'ailleurs donné lieu à la mise en place d'un schéma partenarial de type « relais » entre une agence d'urbanisme et la Région.

● LES AGENCES ET LES POLITIQUES RÉGIONALES EN MATIÈRE D'URBANISME DURABLE ET D'ÉCOCONSTRUCTION

Au début des années 2000, l'ADEME et la Région Nord-Pas de Calais qui abondent un fonds commun depuis 1984 (le FRA-MEE – Fonds régional pour l'aide à la maîtrise de l'énergie et de l'environnement) souhaitent s'appuyer sur les relations constantes qu'entretiennent les agences d'urbanisme avec les maîtres d'ouvrage (collectivités, aménageurs, bailleurs...), pour promouvoir la qualité environnementale et l'innovation dans les projets de construction et d'aménagement. Il s'agit de renouveler les méthodes pour faire émerger des projets à forte valeur ajoutée. Concrètement, les agences d'urbanisme accompagnées de bureaux d'études spécialisés sont chargées de qualifier les projets en apportant conseil et ingénierie tout au long des opérations. Elles animent de manière déconcentrée sur leurs territoires d'intervention, le volet ingénierie de l'appel à projets régional « bâtiments de qualité environnementale et énergétique et dynamiques d'écoquartiers ».

Initié par l'agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, ce partenariat concerne désormais les agences de Béthune, de Saint Omer, de la Sambre et de Dunkerque ainsi que la Mission Bassin Minier. Il a permis de faire émerger de nombreux projets d'équipements ou de logements démonstratifs et privilégie désormais les échelles du projet urbain. De nombreux projets d'éco-quartiers sont en cours de conception ou de réalisation. La vigueur du partenariat témoigne de sa pertinence : près de 10 ans après, non seulement les sollicitations d'accompagnement sont toujours nombreuses de la part des porteurs de projets, mais surtout, la dimension de réseau se renforce à l'initiative de l'ADEME et de la Région. Des rencontres fréquentes entre les partenaires permettent de capitaliser les expériences accumulées sur les territoires.

Manifeste pour des projets d'urbanisme durable en Nord-Pas de Calais.



Ce partenariat a permis de dégager des principes d'actions simples incontournables et a récemment motivé la rédaction d'un « manifeste pour des projets d'urbanisme durable en Nord-Pas de Calais ».

Les agences d'urbanisme se sont ainsi forgées un savoir-faire et une capacité d'expertise reconnue, notamment dans la déclinaison opérationnelle du master-plan que Jérémie Rifkin a livré à la Région en octobre dernier et qui doit permettre de s'engager sur la voie de la 3^e révolution industrielle. Certaines agences se sont en effet appuyées sur ce socle pour développer des travaux de recherche et de prospective liés

à la ville durable : adaptation au réchauffement climatique et résilience territoriale à Béthune, labélisation « man and biosphère » du marais audomarois, massification de la réhabilitation du parc de logements ouvriers à Maubeuge...

● VERS UN RÉSEAU RÉGIONAL D'AGENCES D'URBANISME

Si les agences de la Région Nord-Pas de Calais constituent le premier réseau régional d'ingénierie territoriale avec 153 équivalents temps plein, elles n'avaient jamais véritablement formalisé leurs relations. La démultiplication des relations inter-agences

à travers l'implication de chacune d'elles dans la mise en œuvre des politiques régionales les incite à envisager de nouvelles formes d'actions mutualisées destinées à renforcer leur niveau d'expertise à l'échelle régionale et à mutualiser certaines compétences. Elles prévoient ainsi des échanges de personnel, une mise en commun de certaines compétences et la création d'une structure régionale de coordination.

Toutes ces réflexions prennent d'autant plus d'ampleur que la nouvelle région Nord-Pas de Calais – Picardie va amener les agences à réfléchir au delà de ce réseau en intégrant les agences picardes.

INTERVIEW D'EMMANUEL CAU, vice-président de la Région Nord-Pas de Calais

LE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NORD-PAS DE CALAIS ET LES AGENCES D'URBANISME

Quelles étaient les motivations pour renforcer le partenariat entre les agences d'urbanisme et la région Nord-Pas de Calais ?

Au niveau régional, les agences d'urbanisme sont des acteurs de premier plan en matière d'aménagement et d'urbanisme prévisionnel. Elles ont des missions d'appui et de conseil auprès des collectivités locales et sont à ce titre parmi les acteurs de l'aménagement, les mieux placées pour veiller à la prise en compte des nouveaux enjeux d'aménagement durable du territoire et pour organiser la déclinaison au niveau local des choix stratégiques partagés à l'échelle régionale.

C'est pourquoi, il a été envisagé de faire évoluer les conventions de partenariat établies entre la Région et les agences d'urbanisme afin qu'elles contribuent dans le cadre de leurs activités à faire valoir les priorités régionales inscrites dans :

- le SRADT, en cours d'actualisation avec l'ensemble de ces éléments et les avancées des travaux d'évaluation et de prospective ;
- le Schéma d'orientation de la Trame verte et bleue, décliné par des schémas locaux de trame verte et bleue,
- la Directive régionale d'aménagement « Maîtrise de la périurbanisation », élaborée avec une quinzaine de partenaires régionaux et le référentiel territorial de l'aménagement, croisant les deux DRA, en cours d'élaboration,
- les travaux sur la lutte contre le dérè-

glement climatique (Stratégie régionale pour le climat, le SRCAE, Plan climat régional, PCT, PCET...);

- les trois Chartes des Parcs naturels régionaux du Nord, renouvelées pour les douze prochaines années.

L'intérêt de ce nouveau partenariat est réciproque :

- les agences d'urbanisme appuient la Région dans son rôle de chef de file de l'aménagement du territoire en faisant progresser des visions communes et partagées de l'urbanisme durable, de la préservation des ressources foncières et de la biodiversité ;
- la Région apporte son soutien aux agences d'urbanisme en travaillant en étroite collaboration dans le cadre des réflexions stratégiques et opérationnelles avec les collectivités locales et en contribuant à leur programme d'activités.

Les agences d'urbanisme ont-elles permis de renforcer le dialogue entre les intercommunalités et la Région ? Sur quelles thématiques en priorité ?

Les agences d'urbanisme favorisent le dialogue entre la Région et les intercommunalités dans le cadre des projets de territoire et des réflexions stratégiques. D'une part, lors des conseils d'administration des agences et des réunions sur les programmes d'activités partenariaux, le dialogue entre les intercommunalités et la Région s'établit sur les études, les projets et les réflexions à mener pour l'année en cours et les sui-

vantes. C'est également l'occasion d'échanger sur les évolutions et l'actualité régionale, locale et législative.

D'autre part, dans le cadre de la révision des Schémas de cohérence territoriaux et l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme, les agences ont permis d'accélérer l'intégration des réflexions sur les questions foncières et le développement de l'infrastructure naturelle, l'adaptation au changement climatique, notamment concernant la mobilité, les énergies renouvelables, le très haut débit et la place de l'économie agricole. Ces questions portées par la Région Nord-Pas de Calais ont ainsi pu être débattues dans les intercommunalités et nourrir leur projet de territoire.

Enfin dans le cadre de l'actualisation du SRADDT, certaines intercommunalités ont proposé des contributions écrites notamment sur les questions liées à la couverture en très haut débit, à la recherche de développement sur le gisement des nouvelles énergies, à la stratégie en matière de mobilité et d'intermodalité ainsi que sur les évolutions des observatoires et des travaux mutualisés. En conclusion, les agences d'urbanisme favorisent la déclinaison des enjeux régionaux sur les territoires de projet et permettent de valoriser à l'échelle régionale des expérimentations et des démarches locales innovantes. Un des enjeux pour l'avenir sera pour les agences d'urbanisme de favoriser le dialogue entre les territoires et de favoriser leur complémentarité à l'échelle métropolitaine.

AUVERGNE

L'Agence d'urbanisme Clermont Métropole : un référent technique de la Région sur les enjeux métropolitains

L'Agence d'urbanisme et de développement Clermont-Métropole (AUDCM) s'est investie dans une démarche métropolitaine qui a débouché sur la constitution du syndicat mixte « Métropole Clermont Auvergne Vichy ».

En sa qualité de structure associative partenariale, à laquelle adhère la Région Auvergne depuis 2012, l'agence d'urbanisme a été un lieu d'ingénierie et de débat qui a permis l'émergence d'un projet métropolitain à l'échelle du large bassin d'influence de la capitale régionale. Cette dynamique a impliqué deux communautés d'agglomérations, huit communautés de communes ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale qui se sont regroupées dans le nouveau syndicat, mais également près de dix autres communautés de communes qui ont exprimé le souhait d'être associées aux travaux.

Le projet métropolitain s'articule avec différents enjeux de la politique régionale, telles

que la déclinaison du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), ou bien la cohérence avec la politique régionale sur la mobilité, que ce soit à travers le lobbying autour du projet de LGV « Paris Orléans Clermont Lyon » ou bien à travers la mise en place d'une stratégie et d'une offre intermodales entre les huit autorités organisatrices des transports compétentes sur le périmètre métropolitain.

La dynamique métropolitaine s'articule également avec la stratégie régionale en matière de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation, de tourisme d'affaires, ou encore de valorisation de la rivière Allier qui sont des enjeux centraux du rayonnement et de l'attractivité territoriale de la métropole clermontoise.

Enfin, l'agence d'urbanisme est aujourd'hui un interlocuteur technique de la Région sur l'élaboration du programme opérationnel FEDER 2014 – 2020 et, plus particulièrement, sur l'axe projet urbain intégré.



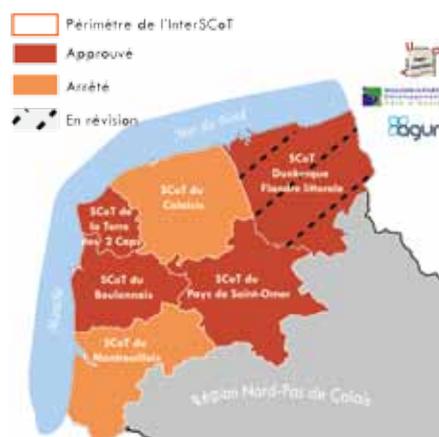
Les pôles urbains métropolitains en Auvergne.

NORD-PAS DE CALAIS

Le réseau d'agences d'urbanisme, levier des démarches métropolitaines en Côte d'Opale

Depuis de nombreuses années les trois agences d'urbanisme de Dunkerque, Boulogne-Sur-Mer et Saint-Omer accompagnent les réflexions et les dynamiques métropolitaines du Littoral Nord-Pas de Calais, initiées par le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (SMCO).

État d'avancement des SCoT.



● LE RÉSEAU DES AGENCES D'URBANISME, STRUCTURE D'APPUI À LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

À la demande du SMCO, les trois agences s'étaient mobilisées dans la réponse à l'appel à coopération métropolitaine engagée en 2004 et 2005 par la DATAR, puis dans l'élaboration d'une charte de développement de la Côte d'Opale, document prospectif visant à définir un cadre de référence pour l'aménagement de l'aire métropolitaine. Cette mise en réseau a également permis la réalisation d'outils communs d'observation des dynamiques territoriales avec, à titre d'exemple, la constitution d'un atlas des zones d'activités et d'un atlas du Littoral.

Le Syndicat mixte de la Côte d'Opale a décidé d'affirmer sa vocation d'espace métropolitain à forte dimension transfrontalière et d'intégrer la Région Nord-Pas de Calais à sa gouvernance de « pôle métropolitain ». Les agences d'urbanisme sont parties prenantes du processus d'évolution : à ce titre, elles ont assuré la préparation des « Assises du Littoral » et accompagné les

travaux d'une mission d'étude consacrée aux enjeux de cette évolution. De même, elles se sont vu confier en 2012, l'animation de la démarche InterSCoT menée à cette échelle et axée sur les questions relatives au développement urbain et rural, à la mobilité, aux enjeux environnementaux du Littoral et à l'attractivité du territoire. Elles appuient également le Pôle métropolitain dans le cadre d'échanges techniques avec ses partenaires sur les sujets liés à l'aménagement du territoire. À ce titre, elles ont par exemple proposé différents avis sur la prise en compte des enjeux spécifiques au Littoral dans les différents Schémas régionaux. Ces initiatives ont incité les agences d'urbanisme à renforcer leur collaboration et leur partage d'expériences, avec entre autres, l'acquisition et le traitement mutualisés de bases de données afin de couvrir l'intégralité du périmètre de l'InterSCoT, la constitution de groupes de travail thématiques internes et l'identification de référents assurant le suivi des différentes démarches engagées à l'échelle du Pôle métropolitain.

LORRAINE

La prise en compte de la dynamique métropolitaine dans l'espace régional

Le travail des agences d'urbanisme porte essentiellement sur la connaissance et la valorisation des territoires sur lesquels elles sont implantées. Elles en révèlent les pratiques, les dynamiques et les évolutions. Du fait du rayonnement des agglomérations et du maillage des grandes infrastructures, la mobilité des ménages s'est accrue. Les territoires vécus et pratiqués sont aujourd'hui largement étendus ce qui a pour conséquence d'élargir le champ d'investigation des agences d'urbanisme.

• UN TERRITOIRE QUI S'ÉTEND

Le fonctionnement en réseau des composantes universitaires, des unités hospitalières, des entreprises et structures de recherche, des pôles de compétitivité et des collectivités apporte une dimension supplémentaire au développement des territoires : les échelles s'élargissent, et naissent ainsi des périmètres conjoints qui s'affranchissent parfois de la continuité territoriale.

L'élaboration des SCoT s'opère sur des périmètres larges jusqu'à se côtoyer et recouvrir une grande part de l'espace régional. À travers leur approbation et leur mise en œuvre se pose la question de la gestion raisonnée de l'espace et du foncier à grande échelle dans le cadre d'une simple concertation ou d'un InterSCoT.

Ces constats ont confirmé la nécessité pour les agences de travailler ensemble sur des productions communes. Cette collaboration existe déjà en Lorraine entre les trois agences : l'Aduan à Nancy, l'Aguram à Metz et l'Agape sur le secteur du Nord lorrain. Une plateforme unique et accessible aux partenaires a par exemple été mise en place pour ouvrir l'accès à l'ensemble des travaux réalisés. Les données disponibles sont issues à la fois du travail collaboratif effectué mais aussi des missions d'observation propres à chaque agence. C'est ainsi que se réalise un travail de fond (exploitations et analyses des données) et de forme (cartographies, études) sur des échelles multiples et qui permet une compréhension facilitée du territoire.

• L'ARMATURE URBAINE RÉGIONALE

Les agences lorraines ont travaillé sur une lecture de la structuration du territoire par les réseaux urbains. Ce travail a permis de définir l'armature urbaine de la Lorraine en replaçant les SCoT dans un contexte régional.

Armature urbaine régionale en Lorraine.

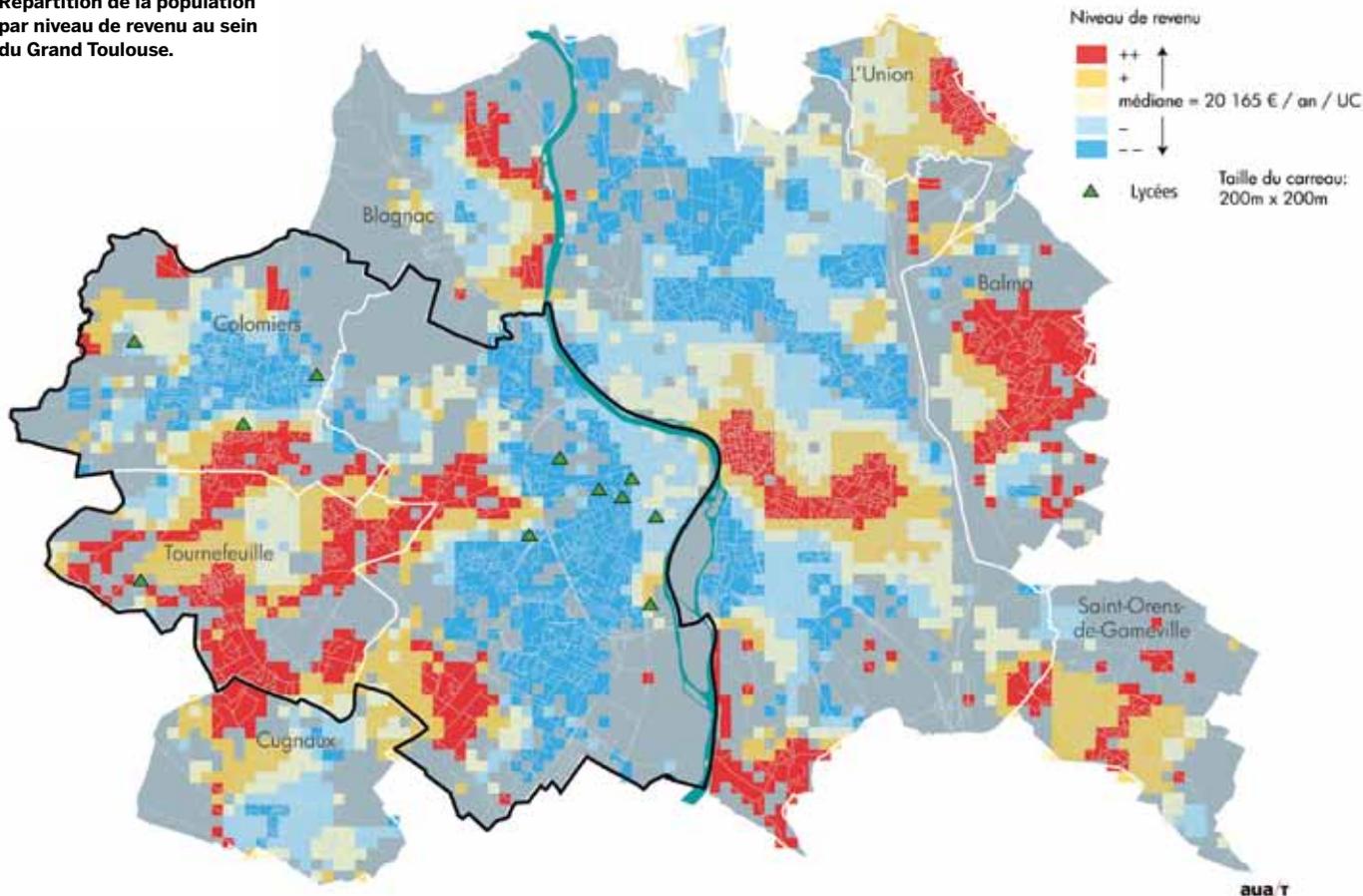


Cette réflexion sur les liens entre armature urbaine régionale et mise en place des SCoT est aujourd'hui approfondie à la demande de la DREAL et du Conseil régional de Lorraine sous deux angles :

• **une interdépendance des territoires** : la compréhension des dynamiques de territoires est trop souvent réduite à une distinction entre urbain, périurbain et rural. Cependant, la localisation des infrastructures, des équipements et services, des activités agricoles et forestières, et des pôles urbains révèle une typologie plus élaborée traduisant des interrelations et interdépendances entre territoires. Tout cela induit des coopérations potentielles entre les collectivités qui en ont la responsabilité. Suite à l'approfondissement de l'analyse selon une série d'indicateurs, les trois agences lorraines ont conçu et animé un séminaire de travail des services de l'État organisé par la DREAL afin d'affiner la typologie des territoires et de définir les enjeux de l'État en région ;

• **un soutien au développement des territoires à grandes échelles** : le travail de réflexion mené par les agences consistera ensuite à proposer des indicateurs de suivi des SCoT sur l'urbanisation, la consommation, le foncier, le renouvellement des espaces urbanisés, la valorisation des qualités paysagères et ressources environnementales, etc. Ils permettront de faciliter le travail partagé entre les SCoT, leurs collectivités membres et les partenaires associés comme les Conseils généraux et le Conseil régional. Ce travail se positionne tel un référentiel partagé qui tiendra compte de la visibilité et de la spécificité des territoires. À la veille de la création de la nouvelle région étendue réunissant la Champagne-Ardenne, la Lorraine et l'Alsace, les trois agences étudient les spécificités de ce nouvel espace, sa structuration territoriale et les dynamiques métropolitaines qui pourront servir de supports aux coopérations futures.

Répartition de la population par niveau de revenu au sein du Grand Toulouse.



MIDI-PYRÉNÉES

Anticiper l'accueil des lycéens avec les dynamiques démographiques et urbaines

La Région Midi-Pyrénées souhaitant engager une réflexion sur les lycées de la rive-gauche de l'agglomération toulousaine dans un souci d'équilibre des effectifs et de mixité sociale, a établi un partenariat avec l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération toulousaine (aua/T) pour l'accompagner dans cette démarche.

● LA MÉTHODOLOGIE DÉVELOPPÉE PAR L'AGENCE D'URBANISME

L'agence d'urbanisme a apporté une expertise sur les aspects démographiques et sociaux du secteur rive gauche, au travers de sa connaissance des territoires et des réalités sociales, ainsi qu'une vision du futur peuplement de ce secteur au travers des projets immobiliers programmés ou programmables par les documents d'urbanisme, l'objectif étant de mesurer les incidences du peuplement sur le recrutement des lycées du sud-ouest.

Plusieurs indicateurs ont été retenus pour apporter les données de cadrage néces-

saires à une visualisation de la diversité de la population et à une estimation des besoins futurs du secteur rive-gauche, en prenant en compte les hypothèses prévues dans le SCoT mais aussi les programmes immobiliers projetés à moyen et long termes, avec leurs conséquences sur les évolutions démographiques. Chaque thématique a été cartographiée à différentes échelles en fonction de la disponibilité des sources : Toulouse Métropole, commune, quartiers iris INSEE, carroyage (200 m par 200 m). Mobilisant l'INSEE Midi-Pyrénées, la CAF Haute-Garonne, et les données des observatoires de l'agence d'urbanisme, cette approche a été complétée d'indicateurs permettant le suivi de la population scolarisée, dans une phase ultérieure.

● ANTICIPER LES EFFECTIFS À ACCUEILLIR DANS LES LYCÉES ET FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE

L'étude a permis de représenter les dynamiques démographiques du secteur rive-

gauche en localisant les naissances nouvelles, les jeunes de moins de dix-huit ans par tranches d'âge correspondant aux différents équipements scolaires (maternelles, élémentaires, collèges, lycées) et les projections des parcours scolaires prévisibles.

Elle a également proposé une lecture des niveaux de revenus des ménages, de la précarité (par iris et carroyage) et de la répartition des différentes catégories sociales dans le secteur rive-gauche.

À partir du recensement des programmes de logements prévus à cinq ans et en corrélation avec les objectifs définis dans le PLH 2010-2015 de la communauté urbaine de Toulouse Métropole (nombre de logements livrés, les tailles des logements, la part de logement locatif social...), il s'est agi ensuite de mettre en évidence les impacts possibles de ces programmes sur les populations lycéennes qui seront accueillies dans ces logements, avec la préoccupation de favoriser la mixité sociale des établissements.

PICARDIE

GéoPicardie : les agences d'urbanisme et l'observation des territoires à l'échelle régionale

Depuis 2009, les deux agences d'urbanisme de la Région Picardie, l'ADUGA (Agence d'urbanisme du Grand Amiénois) et l'Agence d'urbanisme de la Vallée de l'Oise, ont intégré le réseau régional d'information géographique, GéoPicardie. La participation active des agences à cette plateforme régionale s'est révélée une coopération tant pour la Région, l'État et les départements, que pour les agences d'urbanisme.

• VERS UN PARTAGE DES CONNAISSANCES

Les Systèmes d'information géographique (SIG) existent depuis des années. Ils ont révolutionné les pratiques de l'analyse urbaine, et l'aide à la décision dans la conduite des politiques publiques. Toutefois les coûts d'acquisition de données et le manque d'échange entre acteurs limitent les performances de ces outils. Il est donc apparu nécessaire de développer l'utilisation et l'échange des données géographiques entre les différents acteurs du territoire.

Face à ce constat, l'État, la Région et les trois départements ont uni leurs efforts au sein de GéoPicardie, la plateforme d'information géographique de Picardie. Ainsi, des acquisitions mutualisées de référentiels ont pu être réalisées (orthophotographies, cadastre, occupation du sol, etc.) et un portail régional doté d'un catalogue de données a été mis en place.

• HARMONISER LES PRATIQUES D'OBSERVATION ENTRE ACTEURS

Des groupes d'échanges permettent de développer et de communiquer sur les « bonnes pratiques » entre les acteurs traitant d'une même thématique. Ainsi un groupe de travail thématique a été mis en place autour de la question des sites d'activités économiques. Il a permis d'harmoniser les pratiques d'observation entre les acteurs picards : agences d'urbanisme, services économiques des collectivités, chambres consulaires, etc. Après une année d'échanges et de tests, un modèle de données, conçu pour répondre à des besoins multiples (prospection, promotion, observation, évaluation), est désormais opérationnel. Une base de données partagée a été constituée grâce à ce modèle.

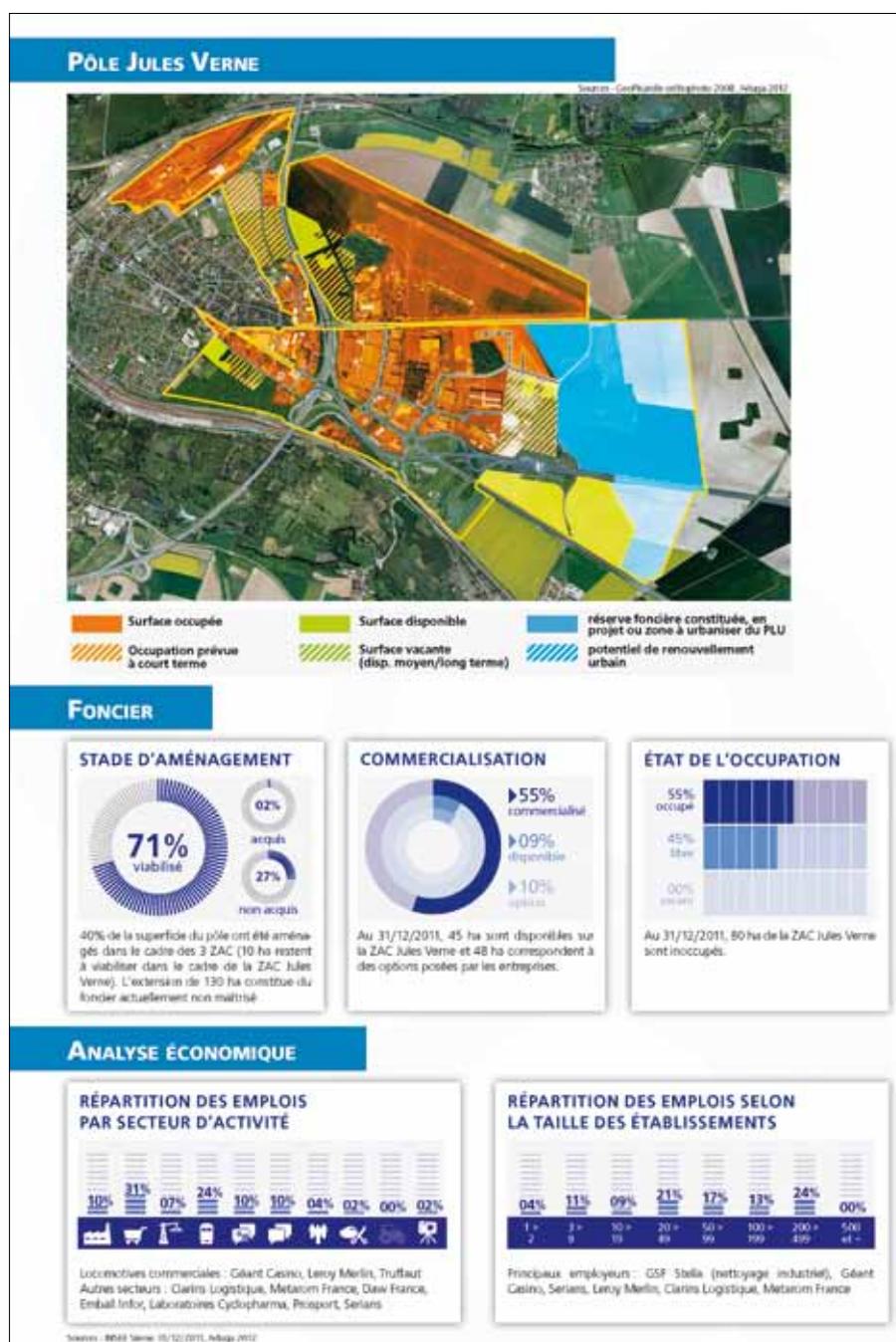
Les deux agences d'urbanisme bénéficient donc des référentiels, des données mutualisées par les partenaires de GéoPicardie et

participent activement aux groupes thématiques.

Les futurs travaux dans le cadre de GéoPicardie sont de plusieurs ordres. Il est prévu notamment de compléter et enrichir le portail avec des données plus locales et d'améliorer leur documentation par les métadonnées, mais aussi d'animer de nouveaux groupes thématiques sur le foncier, la planification ou

les transports. L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes reste un enjeu majeur pour la jeune plateforme GéoPicardie. Elle a toutefois prouvé son efficacité en permettant d'optimiser l'accès à la connaissance territoriale. Les agences d'urbanisme, structurellement coutumières de la collaboration entre acteurs, y jouent un rôle essentiel et s'en trouvent naturellement valorisées.

L'atlas des zones d'activité, un produit opérationnel élaboré dans le cadre de GéoPicardie.



PICARDIE / ÎLE-DE-FRANCE

Dynamiques territoriales du projet ferroviaire Roissy-Picardie

En 2010, Réseau Ferré de France lance un débat public sur le projet de liaison ferrée Roissy-Picardie. Il associe les agences d'urbanisme francilienne et picardes à la réflexion, en particulier sur les dynamiques territoriales.

Le projet, chiffré à 350 millions d'euros, permettra d'améliorer l'accessibilité du hub mondial et national de Roissy et de relier la Picardie au réseau à grande vitesse. Ce nouveau tronçon permettra de desservir en TGV Amiens, la capitale picarde, Creil et Roissy, et créera des liaisons TER entre Creil et Roissy.

● UNE COOPÉRATION ENTRE AGENCES D'URBANISME POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX INTERTERRITORIAUX

Lors du débat public, deux visions s'opposent : celle des acteurs franciliens et celle des acteurs picards qui n'y voient que des avantages. Réseau Ferré de France demande aux Agences d'urbanisme et de développement du Grand Amiénois (ADUGA), à la vallée de l'Oise et à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU-IdF) d'étudier les dynamiques territoriales découlant de cette nouvelle liaison ferrée. Il s'agit pour les agences de

considérer l'infrastructure dans toutes ses dimensions territoriales et de dépasser les lectures institutionnelles pour appréhender les dynamiques à l'œuvre.

● LA LIMITE RÉGIONALE, UNE FRONTIÈRE BIEN RÉELLE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Très vite, les trois agences relèvent que Roissy dessine un pôle d'emplois de plus en plus étendu en direction de la Picardie et qu'un certain nombre de dynamiques et d'enjeux s'affranchissent des limites administratives. L'accessibilité du pôle depuis la Picardie est une condition de son rayonnement et de son attractivité.

● LES EFFETS POTENTIELS SUR LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES, LES MIGRATIONS PENDULAIRES ET RÉSIDENTIELLES ET LE FONCIER

Pour appréhender les effets potentiels du projet, trois grandes thématiques sont étudiées : les dynamiques économiques, les migrations et le foncier, à trois échelles différentes (Roissy, inter-régionale et locale). Pour chacune de ces thématiques, la situation actuelle, les potentialités et des recommandations sont exprimées pour optimiser

la structuration d'un territoire inter-régional dynamique.

● UN CHANGEMENT D'ÉCHELLE ET UN TRAVAIL D'URBANISTE POUR COLLER AUX PRÉOCCUPATIONS DES ACTEURS LOCAUX

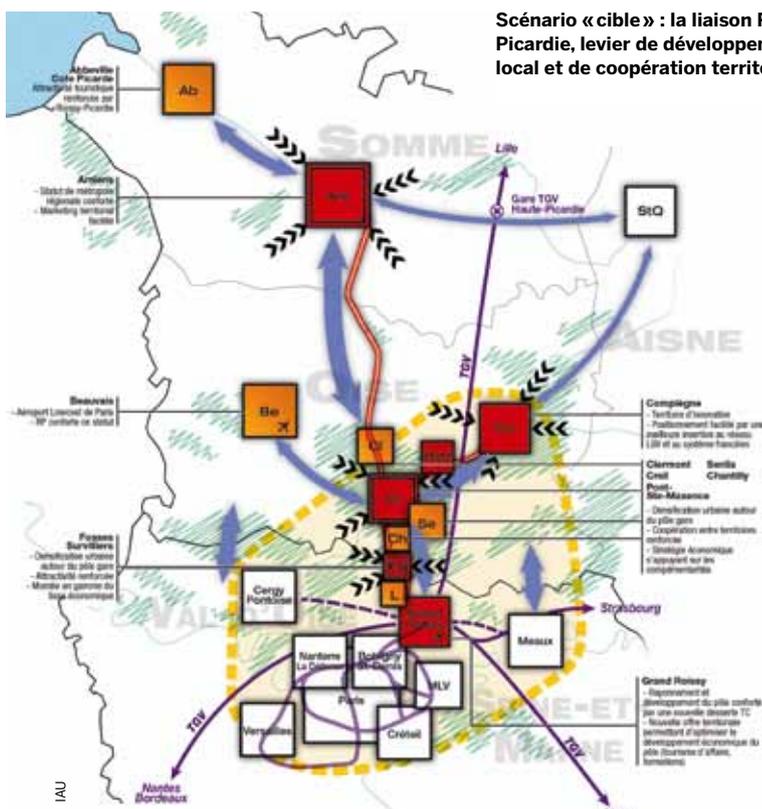
Le principe du projet étant acquis, les trois agences ont travaillé à l'analyse des effets potentiels du projet. Pour chaque effet, des recommandations ont été formulées. Chaque agence a ensuite travaillé sur son propre territoire : l'IAU Île-de-France, dans le secteur de Roissy, Fosses et Surveilliers ; l'agence d'Oise-la-Vallée dans le secteur de Creil et de la vallée de l'Oise ; et l'ADUGA dans le Grand Amiénois et l'Abbevilleois. Néanmoins, au regard des projets, les trois territoires n'ont ni les mêmes ambitions ni les mêmes besoins : autour de Roissy, ce sont quelques 50 000 m² de bureaux qui sont commercialisés en moyenne chaque année ; dans le sud de l'Oise, 5 000 m², et dans le Grand Amiénois 10 000 m², ces chiffres pouvant varier fortement.

Deux scénarios sont présentés aux acteurs. Le premier considère que les effets de l'infrastructure amplifient les dynamiques à l'œuvre. Le desserrement résidentiel se poursuit, tandis que la croissance du pôle d'emplois de Roissy assèche les territoires voisins. Amiens souffre d'un manque de visibilité qui limite son attractivité. Les territoires pâtissent de l'absence de coopérations interterritoriales et de stratégies économiques communes.

Dans le second scénario dit « cible », l'infrastructure n'est plus seulement envisagée comme un lien, mais aussi et surtout, comme un levier de développement économique et d'aménagement durable, facilitateur de coopérations interterritoriales. Dans cette configuration, les démarches territoriales autour du Roissy-Picardie permettent d'enrayer les tendances du premier scénario.

● LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS NÉCESSAIRE À LA RÉUSSITE DU PROJET DE LIAISON TGV-TER

Une telle démarche initiée par RFF devrait permettre de mobiliser tous les acteurs de l'aménagement et en particulier toutes les collectivités locales. Elles devraient contribuer à leur faire prendre conscience qu'une infrastructure nécessite une coopération interterritoriale renforcée pour travailler aux complémentarités entre territoires, porter collectivement les projets aux échelles les plus pertinentes et éviter ainsi les concurrences contre-productives.



AQUITAINE

Un appui des agences d'urbanisme à l'élaboration du schéma régional des plateformes logistiques et zones d'activités multimodales

Pour faire suite à l'élaboration du Schéma Régional des Infrastructures de Transport et à la tenue du Grenelle des Mobilités, la Cellule Economique Régionale des Transports d'Aquitaine (CERTA) a été désignée en 2014 pour élaborer le Schéma Régional des Plateformes Logistiques et des Zones d'Activités Multimodales. Il vise à l'organisation et la coordination de sites logistico-industriels interconnectés, intermodaux et dotés de services performants afin de créer les conditions pour que l'Aquitaine devienne un véritable hub porteur de développement économique.

Les agences d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) et Bordeaux Métropole Aquitaine (A'URBA) ont été sollicitées, notamment, par le Conseil régional et la DREAL, pour accompagner la démarche et favoriser l'émergence puis le portage de projets à l'échelle des territoires locaux. L'objectif vise à articuler les orientations régionales avec les actions et les stratégies de développement et d'aménagement des territoires.

● FAVORISER LE LIEN AVEC LES PROJETS DES TERRITOIRES

En prolongement de l'approbation fin 2013 du Schéma Directeur d'aménagement portuaire de Bayonne et concomitamment aux travaux engagés au niveau régional, l'AUDAP a apporté un éclairage transversal sur le fonctionnement logistique du territoire, résitué à des échelles géographiques élargies. Comment sont approvisionnés nos territoires ? Quelles sont les entreprises génératrices de flux ? Quels impacts auront les projets ? Que représente économiquement la filière logistique ?

Les analyses ont permis de partager une photographie de l'organisation du pôle Sud-Landes, Béarn, Pays Basque et territoires espagnols frontaliers, et d'animer un dialogue avec les acteurs locaux en articulation avec le schéma régional.

Les travaux de l'A'URBA font le lien avec les réflexions engagées à l'échelle de l'InterS-CoT, où la nécessité d'une coordination des actions logistiques à l'échelle départementale apparaît nécessaire.

Des entretiens avec les acteurs locaux et la tenue d'ateliers territorialisés sur chacun des 4 pôles régionaux identifiés ont été



Port de Bayonne.

organisés avec les agences d'urbanisme pour partager les problématiques et les enjeux mais également pour convenir des actions à conduire. Le schéma régional apparaît comme une opportunité complémentaire d'acculturation et de mise en dialogue des acteurs locaux sur les problématiques d'organisation de la logistique en résonance avec la conférence nationale.

● PROMOUVOIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA LOGISTIQUE ET SOULIGNER LES ENJEUX COMMUNS

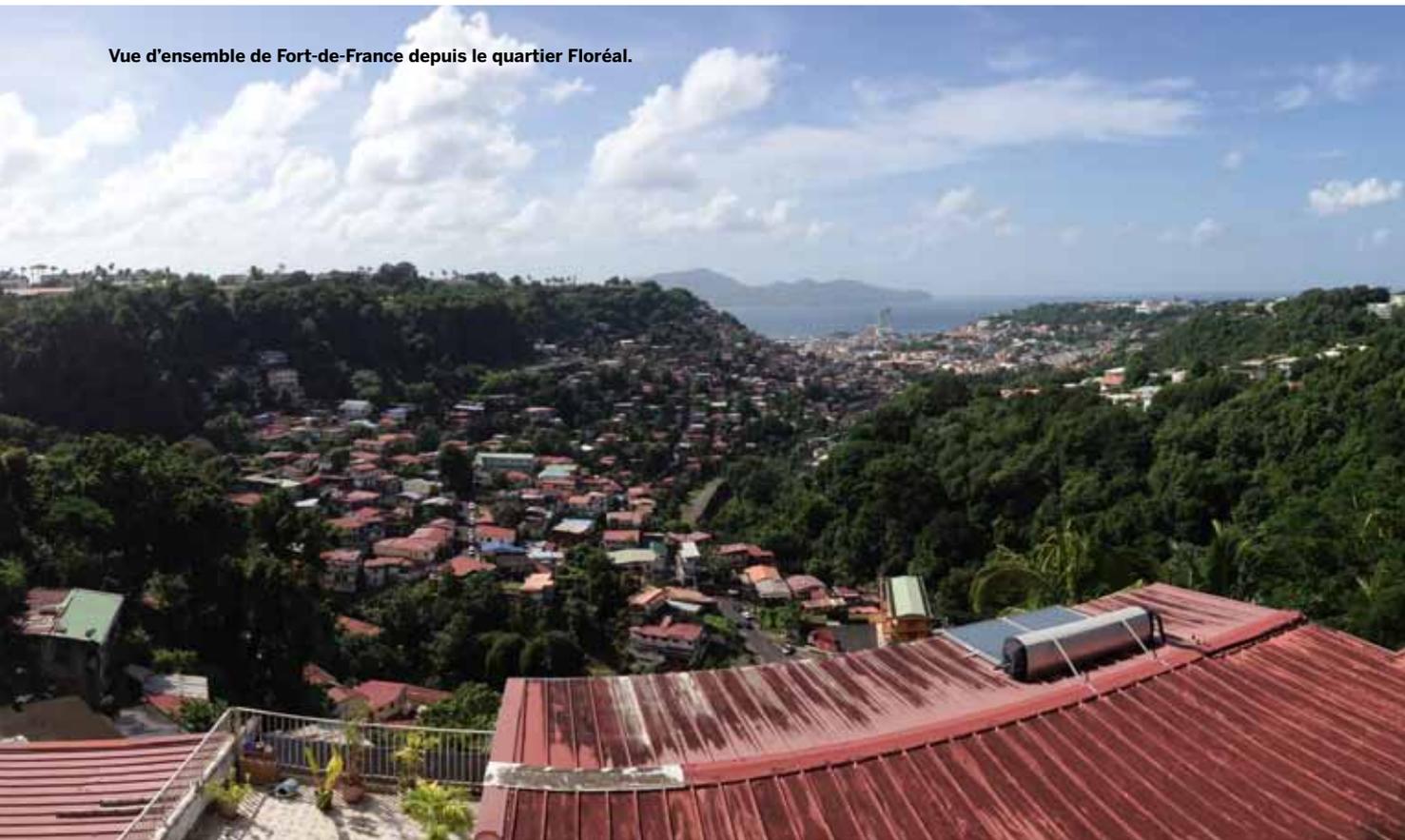
L'intervention des agences d'urbanisme participe de la prise en compte des enjeux d'aménagement et de développement durable des territoires dans l'organisation de la logistique et du transport de marchandises. Ceux-ci portent notamment sur l'intégration des équipements structurants telles que les plateformes logistiques (ports, centre européen de fret, etc.) et sur les enjeux de report modal le long d'un axe France/Espagne particulièrement chargé. L'Aquitaine occupe une place stratégique dans les grands flux nord / sud sur le corridor Atlantique Eco Fret (n°4) du RTE-T dont Bordeaux constitue un des nœuds

principaux et Bayonne un des nœuds secondaires avec un potentiel de connexion sur les corridors 2 et 6 du RTE-T.

L'enjeu porte sur la capacité des pôles logistiques à se structurer à l'échelle régionale pour tirer parti de cette position stratégique, fixer les flux et les valoriser. De nombreux projets, dont certains font encore débat, concernent les territoires : 2x3 voies de la rocade de Bordeaux, voie ferrée d'Ambès, GPSO, Pau/Canfranc, opérateur ferroviaire de proximité (OFP), autoroute ferroviaire et connexion avec l'Espagne, etc.

Les propositions d'actions issues du schéma régional auquel les agences ont participé doivent être à présent partagées et engagées par les acteurs territoriaux publics et les professionnels. Un pilotage opérationnel est envisagé dans le cadre de « comités de pôles ». Dans cette perspective, les agences d'urbanisme resteront au service des territoires. Les agences s'affirment ainsi comme des outils pertinents dans l'accompagnement des politiques économiques régionales à l'articulation des projets de territoire.

Vue d'ensemble de Fort-de-France depuis le quartier Floréal.



ADUAM

GUYANE, MARTINIQUE, LA RÉUNION

Les agences, collaboratrices historiques des Régions ultramarines

Pendant plusieurs décennies, l'État et le département ont orienté et financé les agences ultramarines. Aujourd'hui, l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de la Martinique (ADUAM), l'Agence pour l'observation de La Réunion, l'aménagement et l'habitat (AGORAH) et l'Agence d'urbanisme et de développement de Guyane (AUDeG) ont toutes les trois un partenariat fort avec leur région. Ce positionnement privilégié s'explique notamment par les évolutions institutionnelles de ces trois territoires.

● DES ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES LIÉES À LA RÉGIONALISATION

En 1983, la Martinique, La Réunion et la Guyane, communément appelées DOM, deviennent des Régions. Un changement institutionnel singulier qui impacte durablement le mode de fonctionnement des agences d'urbanisme. Sur le même espace se superposent un département et une région. Le territoire d'études des trois agences ultramarines devient régio-

nal de fait, sans pour autant changer de dimension.

Ainsi, ces régions monodépartementales deviennent collectivités territoriales bien avant leurs homologues de l'Hexagone. Ce changement institutionnel entraîne également un bouleversement de leurs compétences sur ces territoires. Pour ne parler que du domaine de la planification, ils doivent à présent mettre en place un Schéma d'aménagement régional (SAR) qui a vocation à organiser le territoire et qui comporte un volet maritime prescriptif comparable en portée juridique à une directive territoriale d'aménagement (DTA). Cet outil particulier fixe les orientations du territoire en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement.

L'existence de ce SAR a donc ouvert bien avant la loi SRU, un champ spécifique pour la planification dans les territoires, tant au niveau régional que communal. Cela a ainsi légitimé assez naturellement, l'adhésion des Régions ultramarines aux agences d'urbanisme. Par exemple, en Martinique, pour

réaliser le suivi de mise en comptabilité des POS avec le SAR, la Région a très tôt financé un SIG, octroyé à l'ADUAM.

● LES CONSÉQUENCES POUR LES AGENCES D'URBANISME

Aujourd'hui, les Régions sont membres des conseils d'administration des trois agences d'urbanisme, et sont les premiers financeurs de leur programme partenarial (plus du tiers pour l'ADUAM). Outre la planification, leurs centres d'intérêt se diversifient avec les questions de développement durable, les problématiques de mobilité, de l'énergie ou de l'habitat indigne. Les départements, quant à eux, continuent à être présents, toujours partenaires et intéressés par les travaux des agences.

Depuis cette année, les départements et régions de Guyane et de Martinique ont fusionné en collectivité territoriale unique. Des changements pour les agences sont à envisager et de nouveaux travaux à prévoir. La Réunion, tout comme la Guadeloupe, ont, pour leur part, fait le choix de conserver leur statut de région monodépartementale.

TRAVAIL EN RÉSEAU ET NOUVELLES RÉGIONS

Les regroupements de régions vont avoir une incidence sur leurs ingénieries. Les agences d'urbanisme vont être amenées à renforcer leur travail en réseau pour s'adapter aux nouvelles échelles.

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Une nouvelle étape ambitieuse entre les agences d'urbanisme et la Région PACA

La région PACA et les cinq agences d'urbanisme viennent de finaliser un partenariat qui prend la forme d'une convention triennale 2015/2017 déclinée par une convention annuelle qui décrit les actions sur lesquelles les agences sont mobilisées. Par son volume de travail et le niveau des engagements financiers, cette convention est l'une des plus importantes signée entre une région et un réseau d'agences.

Ce partenariat traduit le souhait de la Région de s'appuyer sur les compétences des agences d'urbanisme, lieux d'échanges, outils d'ingénierie et de mutualisation des connaissances pour construire une « culture commune » concernant le développement des territoires et les enjeux d'aménagement régional.

Il permettra de mutualiser les capacités d'ingénierie, d'études et d'observation, tout en offrant une meilleure coordination des

politiques publiques. La Région et les cinq agences pourront ainsi travailler ensemble et de manière concertée sur des problématiques d'intérêt régional, notamment en matière de transports, d'économie, ou de planification urbaine.

● UNE VISION ÉQUILBRÉE DES TERRITOIRES

Les interventions attendues des agences s'inscrivent dans deux volets totalisant près de 1400 jours de travail soit sept équivalents temps plein :

- **un volet Expertise** qui vise à apporter un appui à la Région sous forme de production de dires d'expert, de notes de travail, d'échanges techniques et consolidation des méthodes ;
- **un volet Production d'études** sur les thématiques des transports, de la planification, de la transition énergétique, de l'habitat et du développement économique. Plus concrètement, il s'agit de travaux visant à dégager des méthodes pour assurer la traduction au plan local des différents schémas et démarches régionales (SRADT, SRCE, SRDII...).

Ces travaux permettront d'offrir une vision équilibrée des différentes composantes du territoire régional, contribueront à une connaissance précise des caractéristiques et des enjeux des différents territoires et préfigureront les nouvelles relations qui seront à instaurer entre les politiques régionales et territoriales.

Pour chaque action, une ou deux agences a été désignée comme agence référente. Par ailleurs, l'agence de Marseille (Agam) assurera la coordination technique et celle d'Aix-en-Provence la coordination administrative et financière au nom des cinq agences. Une plateforme technique collaborative a aussi été mise au point par l'Agam pour faciliter la

Les agences d'urbanisme en PACA.



Poljé de Cuges-les-Pins, un exemple d'interface ville/nature en zone périurbaine.



gestion des réunions, des comptes rendus, de l'avancement des productions.

● UN PARTENARIAT POUR PLUS DE COHÉRENCE

Ce partenariat pluriannuel s'accompagne d'une mise en convergence partielle des programmes entre l'État et les agences. La DREAL est en effet co-pilote de sept actions sur les quinze que compte la convention institutionnelle en cours d'évolution.

Le partenariat conclu apporte une première réponse à la question essentielle de l'organisation de l'ingénierie dans les territoires et il permet de confirmer la disponibilité et la valeur ajoutée que peut apporter l'outil agence d'urbanisme. Il offre aussi aux services de la région une nouvelle approche plus partenariale et enracinée territorialement de la conception des politiques publiques qui jusqu'alors reposait sur la mobilisation quasi systématique de prestataires dans le cadre de commande d'études. En s'appuyant sur l'outil agence, la Région élargit son panel d'interventions en tirant parti de leur positionnement, notamment dans les milieux urbains, de la capitalisation acquise depuis de nombreuses années, de leur maîtrise du travail interterritoires et interinstitutions.

Ce partenariat illustre clairement la pertinence de faire le choix, dans le cadre de la couverture territoriale des outils de l'ingénierie, d'un travail en commun plus fécond et de recourir (via par exemple par des extensions territoriales) aux outils existants plutôt que de créer des outils nouveaux qui ne favorisent pas la mutua-

lisation attendue par tous les acteurs. Sans considérer ce partenariat comme un modèle unique, il augure, aux yeux des agences d'urbanisme concernées, de nouvelles façons de travailler plus efficaces, y compris entre les agences.

À travers ce partenariat ambitieux, les agences confirment qu'elles sont des acteurs essentiels de l'ingénierie territoriale par leur capacité à travailler sur les changements d'échelle, par leur partenariat apportant une plus-value utile au dialogue entre les institutions, et à la mise en convergences des politiques publiques. Déjà acquis au niveau de

leur territoire d'intervention, ce savoir-faire sera mis au profit de l'espace régional et de l'ensemble de ses collectivités.

Le succès, la réussite partagée doivent être au rendez vous de cette première phase du partenariat en attendant une seconde, tout aussi importante et stratégique, qui prendrait la forme d'une adhésion de l'institution régionale aux instances des agences d'urbanisme pour que cette collaboration soit pérenne et qu'elle s'inscrive pleinement dans la logique du programme de travail mutualisé entre les partenaires. Réponse attendue en 2016.

UN PARTENARIAT DANS LA RÉFORME TERRITORIALE

Ce partenariat global s'inscrit également dans le cadre de la réforme territoriale en cours (bien que les contours n'en soient pas encore complètement stabilisés, en particulier à travers le projet de Loi NOTRe, en discussion), qui prévoit notamment :

- l'émergence d'un binôme Région / intercommunalités ou métropoles. Il se justifie par une visibilité renforcée de l'échelon régional, en articulation avec la recomposition des intercommunalités dans le paysage institutionnel ;
- des compétences de la Région élargies, en matière de planification, d'aménagement régional, de transports et de développement économique.

Deux schémas régionaux, à vocation intégratrice, pourraient devenir opposables :

- le Schéma régional d'aménagement et développement du territoire (SRADDT), qui fixe les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, auquel seront adossés en particulier le schéma régional de l'intermodalité, le schéma régional climat air énergie ;
- le Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (qui couvre également les orientations en termes d'enseignement supérieur et de recherche).

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ/ ALSACE-CHAMPAGNE-LORRAINE

Un réseau d'agences dans la dynamique régionale

Que ce soit pour leurs appartenances régionales communes ou par leur proximité, les Agences d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB), du Territoire de Belfort (AUTB), et de la Région mulhousienne (AURM) ont eu depuis leurs origines, des pratiques de coopération. S'y ajoutent des explications « naturelles » : une reconnaissance réciproque d'agences unies dans la FNAU, des formats d'équipes semblables, un environnement constitué des mêmes grands dossiers (TGV, industrie, frontières) pour justifier une collaboration étroite.

● UNE ÉVIDENCE GÉOPOLITIQUE

Ce rapprochement s'est structuré pour des raisons politiques liées au fait que le grand territoire de la transition Rhin-Rhône est passé en une décennie d'une situation d'archipel marginal de villes atypiques à un système qui veut se structurer en dépit de sa complexité. Face à ces questionnements rémanents sur leur organisation métropolitaine, les agences ont collectivement apporté chiffres, cartes et analyses. Un des points forts de leur positionnement tient à la mise en œuvre des circuits courts territo-

riaux en chevauchement de nombreuses limites administratives.

● UN COLLECTIF DE TRAVAIL ET D'ACCULTURATION

En 2010, suite à l'intensification de leurs coopérations sur des problématiques territoriales non conventionnelles (réseaux de villes, appel à projets métropolitains, espaces transrégionaux ou frontaliers...), les agences de Mulhouse, Belfort, et Besançon ont pris l'initiative d'officialiser leur mise en réseau.

● DEUX FORMES D'ACTIONS SONT DÉSORMAIS DÉVELOPPÉES À L'INITIATIVE DES AGENCES

Structurer l'ingénierie locale sous le label « agences » : la mise en réseau permet de concevoir des offres à des échelles régionales ou transrégionales, et d'intervenir dans le cadre collectif (schémas régionaux, métropolisation, publications, animation régionale...). Les programmes de travail mutualisés intègrent donc des objectifs communs.

Faire progresser les compétences internes : dans un territoire défavorisé en matière d'ingénierie de l'aménagement, le réseau est l'oc-

casion d'une animation interne centrée sur la connaissance et les transferts méthodologiques au sein des équipes. Des rencontres thématiques annuelles sont organisées réunissant l'ensemble des partenaires.

● LE TEMPS DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Le réseau est informel donc immédiatement adaptable à tous les nouveaux questionnements transrégionaux. Un élargissement à l'agence d'urbanisme de Sud-Bourgogne, un travail coopératif avec les autres « plaques » du Sillon lorrain, du Rhin supérieur, et du Sud du Sillon rhodanien sont à l'ordre du jour.



ADU

PAYS DE LA LOIRE / CENTRE

Le laboratoire ligérien : Habiter l'eau en Val de Loire

Dans le cadre d'un partenariat avec la mission Val de Loire, depuis 2012, les agences d'urbanisme de Tours, Orléans et Angers ont initié une démarche visant à accompagner les collectivités concernées par le

territoire classé patrimoine mondial de l'Unesco. La mise en œuvre du plan de gestion Val de Loire et la prise en compte de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), dans les projets sont ici en jeu.

Plusieurs volets méthodologiques ont été déployés depuis deux ans et se prolongent depuis 2013 par la mobilisation d'étudiants de grandes écoles des régions Centre et Pays de la Loire. En s'appuyant sur des équipes pédagogiques et scientifiques intéressées, les agences d'urbanisme et la mission Val de Loire, ont proposé à l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes, Agrocampus Ouest-Angers, l'École supérieure d'ingénieurs Polytech'Tours et l'Université de Tours, un dispositif de production de projets autour de la question : Habiter l'eau. Autrement dit : comment habiter et développer de nouveaux usages là où s'exerce la double contrainte d'une part d'un territoire/paysage remarquable à valoriser et d'autre part de sites en grande partie inondables ?

Sur différents sites du Val de Loire, d'Orléans à Angers, le Laboratoire ligérien invite ainsi à une initiation : une culture commune de projets qui mobilisent acteurs locaux, professionnels et habitants.



AGENCE FA.U.

Bouchemaine La Pointe.

VALLÉE DE LA SEINE

La coopération des agences d'urbanisme pour co-construire l'avenir de la Vallée de la Seine

Dans la continuité des réflexions sur le Grand Paris, la mobilisation des villes et agglomérations de la Vallée de la Seine a fait naître une forte ambition collective pour le développement de cet espace stratégique. Elle s'appuie sur la coopération de six agences d'urbanisme pour construire une vision prospective et partagée du territoire.

● CONCEVOIR LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DURABLES DE LA VALLÉE DE LA SEINE

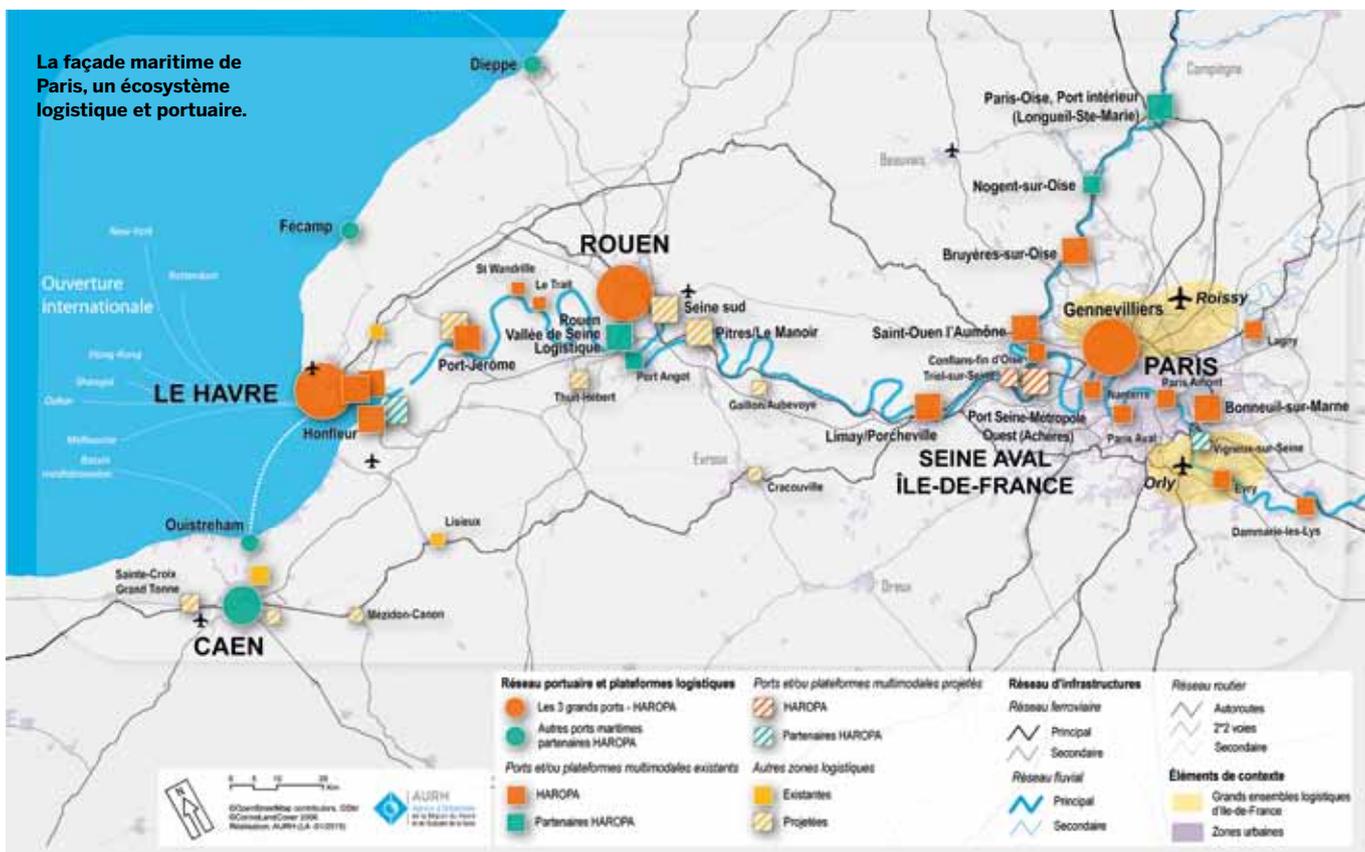
Lien fédérateur de l'Île-de-France et de la Normandie, la Vallée de la Seine réunit de grandes agglomérations, structure un maillage dense d'unités urbaines et constitue l'articulation indispensable à l'ouverture maritime de la ville-monde qu'est la métropole parisienne. Particulièrement cohérent, ce territoire inter-régional affirme une réelle singularité à l'échelle européenne voire mondiale. Il bénéficie d'un fort potentiel de développement lié à son offre portuaire et logistique, à ses forces de recherche et d'innovation, au dynamisme et à la diversité de son écono-

mie, mais aussi à la richesse de son patrimoine naturel, historique et culturel. Conscientes de ces enjeux, les six agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine – l'AUCAME (Caen), l'AURH (Le Havre), l'AURBSE (Rouen), l'AUDAS (Seine Aval), l'APUR (Paris), et l'IAU-IdF (Île-de-France) – ont dès 2009 développé un partenariat actif qui s'est traduit par la réalisation d'études et de documents communs faisant référence. Elles ont également été mobilisées pour la préparation de quatre colloques, au Havre (2010), à Rouen (2011), à Paris (2012) et à Caen (2013), qui ont constitué des temps-forts de rencontre entre acteurs des trois régions concernées.

● UNE PÉRENNISATION DE LA COOPÉRATION DES AGENCES D'URBANISME AVEC L'ÉTAT ET LES RÉGIONS

Suite à la nomination de François Philizot au poste de Délégué Interministériel pour le Développement de la Vallée de la Seine (DIDVS) en mai 2013, une nouvelle impulsion a été donnée au projet. La gouvernance s'organise désormais autour d'un

Comité directeur réunissant l'État (DIDVS) et les Présidents des Régions Île-de-France, Haute-Normandie et Basse-Normandie. Il s'est attelé à l'élaboration d'un « Schéma stratégique de la Vallée de la Seine ». Sa mise en œuvre opérationnelle sera portée par un Contrat de Projet Inter-régional État-Régions qui entrera en vigueur en 2015. Dans ce contexte et afin de renforcer et pérenniser leur partenariat, les agences d'urbanisme ont établi une « Charte de coopération des six agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine ». Celle-ci a été signée le 17 novembre 2014 par les six Présidents d'agence, en présence du Délégué Interministériel pour le Développement de la Vallée de la Seine. Les agences d'urbanisme vont ainsi affiner la connaissance du territoire, suivre et anticiper ses évolutions, et contribuer à plusieurs de ses grands projets de développement en lien notamment avec HAROPA, SNCF Réseau et les CCI. Afin de préciser les sujets prioritaires de leur coopération, elles ont établi, avec les grands acteurs de la Vallée de la Seine, un programme de travail collectif couvrant la période 2015-2017.



PAYS DE LA LOIRE

Trois agences en Pays de la Loire pour travailler à différentes échelles territoriales

L'analyse des phénomènes liés à l'urbain et aux relations entre territoires amène les agences d'urbanisme à élargir et faire varier, en permanence, tant dans l'observation que dans l'étude, leurs échelles de territoire. À une époque où le cadre géographique des analyses tend à s'élargir et prendre en compte des périmètres de plus en plus larges, le niveau régional est devenu un cadre de référence incontournable.

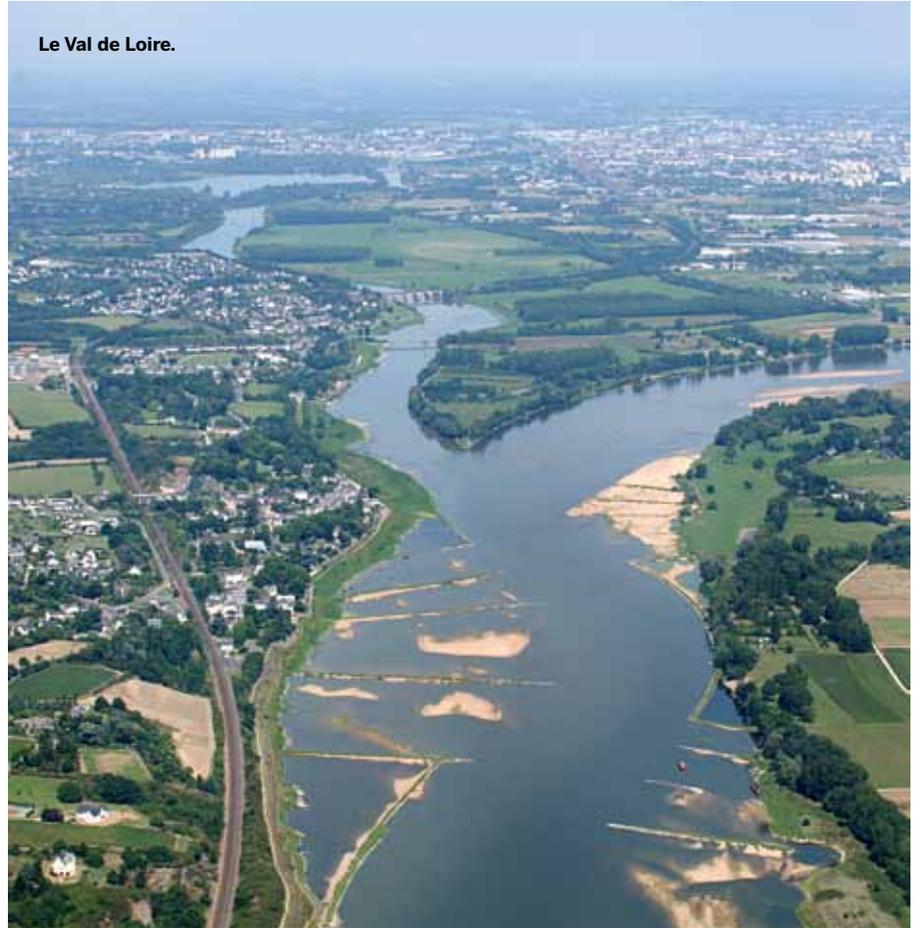
En ce qui concerne les agences d'urbanisme d'Angers, de Nantes et Saint-Nazaire, le cadre régional s'est imposé progressivement comme cadre de référence, mais est devenu, aussi, de plus en plus, aujourd'hui, un espace d'étude. Les liens avec la Région Pays de la Loire se sont renforcés au cours de ces dernières années : celle-ci est désormais membres des trois agences d'urbanisme présentes en Pays de la Loire.

● DE PAYS DE LA LOIRE 2040 À LA FABRIQUE PROSPECTIVE

Depuis 2012, les agences d'urbanisme d'Angers, Nantes et Saint-Nazaire se sont mobilisées dans le cadre de la démarche de prospective menée par la Région « Pays de la Loire 2040 ». Les travaux se sont poursuivis en 2014 dans le cadre de « la Fabrique prospective » sous la forme de trois groupes de travail : un sur la démocratie participative, un autre sur la relation ville - campagne et un troisième sur l'économie de demain et les circuits courts. Les agences se sont investies dans ces groupes de travail et tout particulièrement dans celui consacré aux relations ville – campagne considérant qu'à l'échelle régionale il a l'enjeu potentiellement important en termes de politiques publiques, notamment dans les domaines de la planification territoriale, de l'aménagement du territoire et de la préservation des espaces agricoles et naturels.

● LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Pour 2015, dans un tout autre domaine, les agences ont décidé de conjuguer leurs forces pour mener une étude, en coordination avec les acteurs locaux sur la place des industries culturelles et créatives à l'échelle régionale tant en matière d'emploi que d'impact économique. Il s'agit d'étendre à l'échelle des principales aires urbaines de la région, la méthodologie d'observation de la filière ICC sur la métropole Nantes – Saint-



Le Val de Loire.

AURA

Nazaire et ses deux aires urbaines mise en place en 2014 par les deux agences de Nantes et Saint Nazaire et le Quartier de la Création à Nantes. Cette étude a pour but d'améliorer la connaissance de cette filière, d'identifier les spécificités locales et le potentiel des industries culturelles et créatives et d'aller vers un système de suivi pérenne de l'activité en région Pays de la Loire.

● DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES À L'ÉCHELLE DU GRAND OUEST

À une échelle plus large, celle du Grand-Ouest, les trois agences des Pays de la Loire associées aux agences d'urbanisme de Brest et Rennes se sont regroupées pour répondre aux demandes des collectivités dans le cadre du Pôle métropolitain Loire Bretagne. Elles publient régulièrement pour le compte du Pôle une collection intitulées « Dynamiques métropolitaines ». Le septième numéro de cette collection porte sur les liens et richesses

redistribués et partagés au sein de l'espace métropolitain Loire / Bretagne constitué des cinq aires urbaines couvertes par les agences. Deux types d'échanges y sont abordés : les échanges générés par les acteurs économiques et institutionnels et les échanges générés par les actifs et les habitants. Depuis l'origine, ont successivement été abordés des thèmes tels que les mobilités, les fonctions métropolitaines, l'enseignement supérieur, le développement de l'immobilier tertiaire, l'accessibilité voyageurs, l'accessibilité marchandises, tous supports potentiels de coopérations stratégiques. Ces travaux menés en commun permettent aux agences d'échanger sur les méthodes et de consolider leur expertise auprès des collectivités associées au sein du pôle métropolitain. L'ensemble de ces travaux met en évidence les relations existantes et leur intensité entre les cinq agglomérations du pôle, dessinant ainsi un espace de dimension européenne.

ALSACE

Les agences de Strasbourg et de Mulhouse en réseau au sein du Rhin supérieur

L'Agence de développement et d'urbanisme de l'Agglomération strasbourgeoise (ADEUS) et l'Agence d'urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) travaillent de plus en plus ensemble. Pourquoi et pour quoi faire ?

● LES AGENCES, D'OUTILS D'AGGLOMÉRATION AUX OUTILS DES TERRITOIRES INTERCONNECTÉS

Les agences étaient historiquement liées aux agglomérations, parce que le développement s'organisait principalement à partir de ces dernières. Le législateur a accompagné la montée en compétences du local en mettant un outil à leur disposition, les agences.

Depuis cette période, le contexte a bien évolué. Trente ans de périurbanisation et de transformation de l'économie vers une économie de flux mondialisés ont abouti à une grande interdépendance entre villes comme pôles d'emploi, de résidence, de loisirs, de services, d'accès au reste du monde par les hubs de transport...

Tout en gardant une connaissance fine des territoires d'agglomération, les agences ont progressivement acquis une connaissance plus élargie tout aussi fine. Les évolutions institutionnelles à venir appellent leur mise en réseau à l'échelle des grandes régions, en plus de leur organisation en fédération nationale des agences (FNAU).

● LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ET LA RÉGION COMME PREMIERS CATALYSEURS

La création du pôle Métropolitain Strasbourg Mulhouse a été l'occasion d'exprimer des besoins vis-à-vis des agences, particulièrement autour des questions d'accessibilité à grande échelle, rendant lisibles les enjeux communs et des pistes de travail. L'optimisation de l'usage des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires, les grands équipements culturels, scientifiques. Puis l'intégration économique des deux agglomérations (French Tech, pôles de compétitivité, tourisme,...). Enfin, l'intégration du marché du travail avec une meilleure attractivité et un meilleur ancrage des populations comme résultante.

Au niveau régional, l'enjeu est de contribuer à alimenter les réflexions sur le fonctionnement du territoire. Ainsi, les agences ont pu, soit séparément soit ensemble, intervenir dans des domaines variés : social, déplacement, environnement, foncier, économie...

● RENDRE LISIBLE LE FONCTIONNEMENT À L'ECHELLE RÉGIONALE

L'agence basée à Strasbourg a mené des travaux de prospective à l'échelle du Rhin Supérieur dans le prolongement des travaux DATAR 2040. Elle a travaillé sur les interdépendances et les apports réciproques des territoires, avec Nadine CATTAN, du labex CNRS Dynamite. L'ensemble de l'Alsace métropolisée fonctionne comme un seul système, de Wissembourg à Belfort-Montbéliard, avec Strasbourg comme hub principal, mais aussi Mulhouse, au cœur d'un réseau relié à Bâle, Colmar et Fribourg.

L'agence basée à Mulhouse contribue à une meilleure connaissance du Sud Alsace dans la région et la future grande région. Elle intervient de plus en plus sur les questions économiques : les problématiques de foncier (ZAE), les filières régionales automobile et logistique. Elle analyse aussi l'évolution des territoires en lien avec les infrastructures mises en place par la région et l'agglomération.

Le travail en commun entre agences porte particulièrement sur l'environnement, le foncier et l'énergie : Strasbourg et Mulhouse ont ainsi fortement contribué à la réalisation du Schéma Régional Climat Air Energie. Une plateforme d'analyses de la consommation foncière des territoires a été mise en place dans le cadre des travaux État-Région PREFACE. La question de l'énergie est un sujet commun en développement (travail de prospective et d'appropriation à Mulhouse, plateforme de connaissance et d'identification des leviers d'action à Strasbourg, dans un partenariat inédit avec le SCoT, les énergéticiens et la Caisse des Dépôts).

● DES MODALITES DE TRAVAIL SIMPLES ET MODULABLES

Pour créer progressivement une force de travail et une culture commune, le fonctionnement en binôme des agences s'est structuré autour de trois niveaux d'imbrication progressifs : simple information, apports réciproques par des échanges, équipes mixtes. Ces modalités de fonctionnement et l'expérience acquise confèrent désormais aux deux agences une réelle capacité à travailler en réseau au niveau régional, transfrontalier et à l'échelle de la future grande région.

Des échanges dessinant un réseau de villes naturellement trinational.

LIENS DES SYSTÈMES URBAINS

Strasbourg-Mulhouse

Score cumulé de 7 indicateurs

18 à 21,5

16 à 18

14 à 16

transfrontalier

de 8 indicateurs

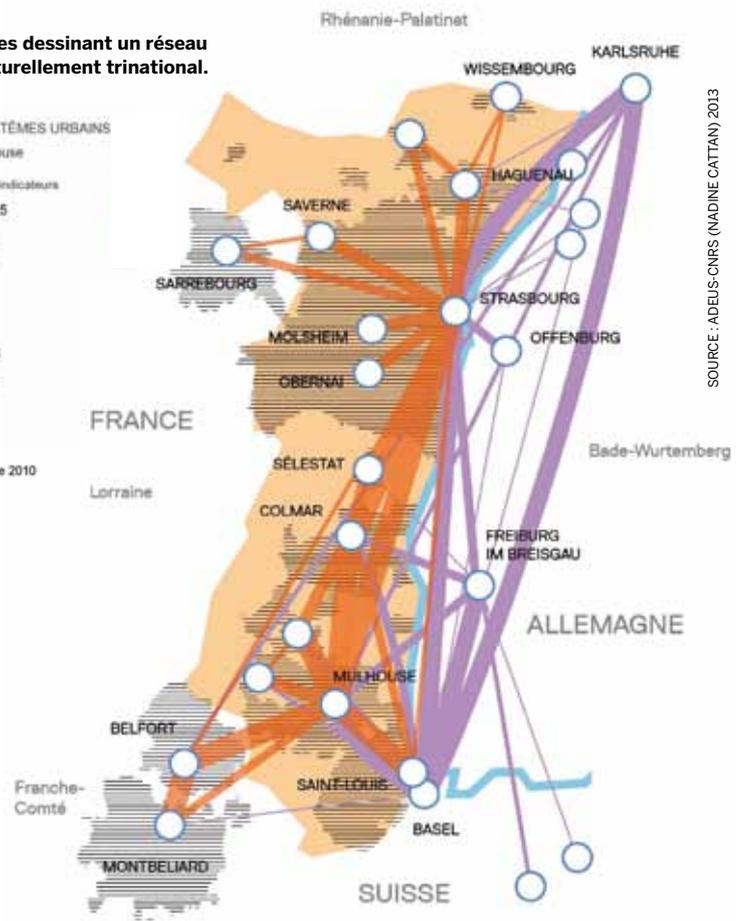
13 à 16

7 à 12

5 à 6

4

aire urbaine 2010



SOURCE : ADEUS-CNRS (NADINE CATTAN) 2013

BRETAGNE

Réflexion en réseau sur l'avenir du territoire

Depuis une dizaine d'années, les cinq agences d'urbanisme bretonnes coopèrent au sein d'un réseau à géométrie variable. Une démarche d'étude sur l'aménagement du territoire breton qui a donné de l'intensité à cette coopération: Brest (Adeupa), Rennes (Audiard), Lorient (Audeolor), Quimper (Quimper Cornouaille Développement) et l'Agence de développement des Côtes d'Armor (CAD 22) ont apporté la « dimension urbaine » et ses politiques contractuelles aux réflexions sur l'aménagement du territoire régional.

À plusieurs reprises cette collaboration s'est élargie aux territoires des agences d'urbanisme d'Angers (Aura), de Nantes (Auran) et de St Nazaire (Addrn), selon les sujets d'études prioritaires dans le Grand Ouest. La coopération a parfois porté sur des axes privilégiés de développement comme entre les agences de Quimper et de Lorient qui ont réalisé un Atlas de la Bretagne Sud ; comme Rennes et Nantes qui ont étudié la faisabilité d'un tracé de ligne ferroviaire rapide entre elles, ou plus récemment entre Rennes et St Briec qui, avec le projet LGVBPL, vont bénéficier d'un brutal rapprochement physique avec Paris dès 2017.

Autre axe de travail fort entre les agences des cinq métropoles du Grand ouest : le soutien à l'émergence d'un nouveau territoire

de coopération, le PMLB (Projet métropolitain Loire-Bretagne) qui regroupe les métropoles d'Angers, de Brest, de Nantes, de Rennes et de St Nazaire autour de sujets comme l'industrie agro-alimentaire, la construction navale et automobile ou encore l'économie numérique pour orienter les politiques d'investissement métropolitaines.

À l'occasion d'un financement par la Région, les cinq agences d'urbanisme de Bretagne ont adopté une série de sujets portant sur les grands enjeux de l'aménagement du territoire régional. Un premier travail a consisté à établir une cartographie de la consommation foncière à partir des données satellitaires interprétées par le laboratoire Costel de Rennes 2. Une carte renseignée a ainsi été dressée représentant l'extension de la tâche urbaine entre 1985 et 2010 en Bretagne.

La coopération s'est ensuite engagée sur un autre dossier plus sensible, l'analyse des effets attendus de la Ligne à Grande Vitesse. Cette étude a été bâtie à partir des témoignages de 240 acteurs économiques et institutionnels bretons, le travail des agences mettant en exergue les différentes dynamiques infrarégionales et le nécessaire accompagnement pour que l'infrastructure génère le développement attendu. En 2012, les agences ont étudié la dynamique de l'armature urbaine bretonne à partir des trajectoires de développement

de ses aires urbaines. Cinq trajectoires principales ont été identifiées, associant des territoires aux caractéristiques géographiques, démographiques et économiques très différentes, ainsi que leurs enjeux spécifiques. Ce travail a apporté un éclairage particulier sur la nature du polycentrisme breton et ses évolutions en cours.

Le réseau des agences de Bretagne a aussi élaboré cinq scénarios pour les territoires bretons à l'horizon 2040, traduits en termes démographiques par l'INSEE Bretagne. Ils donnent à la Région un cadre de référence prospectif pour les 21 pays couvrant la Bretagne.

Un travail collectif est mené actuellement sur les flux d'échanges matériels et immatériels entre les différentes aires urbaines. L'objectif est de connaître les logiques de réseaux de villes, de liens préférentiels existants et de dynamiques entre les différentes entités de l'espace régional. Ces réseaux pourront être confrontés aux systèmes urbains locaux (SUL) proposés par le CGET. Enfin, les cinq agences de Bretagne travaillent sur la place de la Bretagne dans les systèmes spatiaux identifiés par le CGET dans sa mission « territoires 2040 ». Les scénarios d'évolution proposés sont examinés au regard des réalités bretonnes afin d'alimenter la réflexion prospective Bretagne 2030 menée par la Région.

AQUITAINE POITOU CHARENTES LIMOUSIN

Une grande région sud-ouest au carrefour des échanges et des échelles

En 2015, l'a-urba travaille pour le Conseil Régional d'Aquitaine sur un nouveau territoire de projets à l'échelle de trois régions actuelles (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes) qui deviendront la future grande région sud-ouest. L'analyse doit faire émerger les différents systèmes territoriaux de cette région qui se caractérisent de par des fonctions ou des enjeux communs.

L'étude qui débute au deuxième semestre 2015 devrait mobiliser différents matériaux abordés dans les autres projets partenariaux de l'a-urba.

Des éléments de contextualisation (positionnement à l'échelle nationale et européenne, liens avec les territoires voisins) pourront être apportés par les travaux en

cours au sein du réseau Fnau sur les systèmes régionaux. Les thématiques abordées (société mobile, diversité sociale, système économique, système de services, culture et tourisme, ressources...) permettront d'identifier les interdépendances territoriales afin d'apporter des questionnements sur les enjeux d'action publique.

L'a-urba finalise actuellement l'Atlas de l'espace métropolitain de Bordeaux qui éclaire les relations de la métropole bordelaise avec ses voisins par le prisme de la métropolisation. Via une analyse des flux dominants sur six thèmes (relations domicile-travail, migrations résidentielles, migrations d'étudiants, relations siège-établissement, transfert d'établissements et accès aux soins) l'étude permet notamment d'identifier des zones au sein desquelles l'influence bordelaise prime

à toute autre. Elle pourrait être approfondie pour illustrer des organisations fonctionnelles entre l'ensemble des aires urbaines de la nouvelle région.

D'autres axes d'analyses sont envisagés pour compléter ces lectures relationnelles, en s'appuyant plus sur la mesure des forces en présence. Ceci permettra d'aborder toutes les formes d'organisations territoriales de la grande région : les polarités urbaines ; les villes moyennes ; les espaces ruraux et touristiques... Les thèmes à investiguer sont à rapprocher des compétences et enjeux des régions : les questions de mobilités (selon les modes et usagers) ; la distribution des équipements, emplois et entreprises ainsi que des populations ; la valorisation des patrimoines naturels et humains par les offres d'équipements et d'événements culturels...

Les quatre agglomérations du réseau Rhône-Alpes Auvergne.



XAVIER LAURENT / URBAALYON



MARIE-PIERRE RUCH / URBAALYON



CLERMONT MÉTROPOLE



XAVIER LAURENT / URBAALYON

RHÔNES-ALPES AUVERGNE

D'Urba3 à Urba4

Depuis 1999, les agences d'urbanisme de Grenoble, Lyon et Saint-Étienne proposent en réseau (urbA3), à destination de leurs trois partenaires financeurs historiques (la Région, la DREAL et l'Ademe Rhône-Alpes), une offre de service d'ingénierie territoriale mutualisée à l'échelle de Rhône-Alpes.

Trente-cinq collaborateurs en moyenne sont mobilisés chaque année sur une vingtaine de projets communs, pour proposer des réponses optimisées aux besoins partagés des territoires, en capitalisant des connaissances, des expériences et des méthodologies, dans un contexte d'affirmation du fait régional et métropolitain. Cette démarche place les agences en position de partenaires à part entière dans la planification et leur permet de substituer la conduite de projet à la logique de guichet.

● URBA3, LES AGENCES D'URBANISME DE RHÔNE-ALPES EN RÉSEAU

Ainsi, auprès des Directions régionales des transports (Étoile ferroviaire, cahiers de bassins transports), de l'économie (sites d'activités majeurs en Rhône-Alpes, urbanisme commercial), de l'environnement (Assistance à l'élaboration du SRCE), des politiques territoriales (Atlas du Vieillissement, quartiers durables, indicateurs-clés des SCoT, vulnérabilité des stations de montagne), urbA3 fait la démonstration de la

pertinence d'un outil d'ingénierie mutualisé, qui devance les profondes mutations en cours. Capable de s'impliquer dans la mise en œuvre (et en cohérence) de démarches complexes, le réseau apporte son ancrage local et sa force d'expertise territoriale.

Ses trois partenaires financeurs historiques lui accordent leur confiance, ainsi que, ponctuellement, des partenaires non financeurs régionaux, comme l'Agence régionale de Santé, l'Association des bailleurs sociaux, l'Insee Rhône-Alpes, l'Union Régionale des CAUE et Rhône-Alpes Energie Environnement (RAEE).

Sans personnalité juridique propre, urbA3 s'appuie sur un fonctionnement en bonne intelligence autour du comité de pilotage politique (les trois présidents) et du comité des directeurs, qui fixe la stratégie collective et pilote la réalisation du programme d'intérêt régional, dont l'animation technique est confiée à un coordonnateur commun au réseau.

● LES PROJETS EMBLÉMATIQUES CONDUITS PAR URBA3 EN 2014 ET 2015

Les cahiers de bassins : mission confiée depuis 2014 à urbA3, la Direction des Transports de la Région Rhône-Alpes a souhaité disposer d'éléments de compréhension et de référence sur la mobilité, et plus spécifiquement sur le Transport Régional de Voyageurs (TRV), sur dix bassins qui couvrent l'ensemble du territoire

rhônalpin. L'enjeu est de produire, à travers des cahiers de bassins, des éléments de langage communs aux équipes de la Direction des Transports, qui facilitent le partage de diagnostic avec les élus et partenaires du territoire.

Étude sur la vulnérabilité des stations de montagne : la première phase de l'étude en 2014 a permis, au sein d'un panel de huit stations de Rhône-Alpes, d'aborder et commencer à cerner la diversité des situations de Rhône-Alpes.

Cinq principaux champs thématiques sont explorés pour chaque domaine skiable : contexte territorial ; gouvernance ; offre d'activités touristiques et de loisirs ; dynamiques immobilières et formes urbaines ; documents de planification et de cadrage. En 2015, dans le cadre de la fusion des régions Rhône-Alpes et Auvergne, le panel devrait être élargi aux stations de la région Auvergne (Massif Central), de manière complémentaire aux massifs étudiés en première phase (Alpes, Jura). Un approfondissement de la vulnérabilité économique et financière des stations ainsi que de la thématique immobilier de loisir est également prévu.

● VERS URBA4

La région Rhône-Alpes connaît des évolutions majeures : aux réaffirmations de ses compétences et de son action s'ajoutent la gestion des fonds européens et, dans quelques mois, une fusion avec la région Auvergne. Cette fusion entre les deux régions devrait déboucher sur l'élargissement du réseau à l'agence d'urbanisme de Clermont métropole permettant d'apporter une ingénierie sur ce territoire élargi.

RÉÉDITION COMPLÉTÉE ET ACTUALISÉE DU DOSSIER FNAU N°29

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Brigitte Bariol, déléguée générale de la FNAU.

CONCEPTION ET RÉDACTION : Florence Gall-Sorrentino et Marianne Malez (FNAU)

AVEC LES CONTRIBUTIONS DE : Dominique Alba (Apur), Jérôme Baratier (ATU), Viviane Begoc (AURM), Grégory Bodet (Oise-la-Vallée), Lionel Bretin (AURBA), Christian Brunner (AGAM), Agnès Cavaillet (aua/t), Laurent Cattez (AULAB), Benjamin Chartier (GéoPicardie), Jean-Michel Demard (Agence Clermont Métropole), Alain Franck (AUDAP), Antonio Gonzalez (AURBA), Jérôme Grange (ADUGA), Philippe Guillotin (AURAN), Rachid Kander (Agence Clermont Métropole), Sandrine Kocki (IAU), Alain Lalau-Keraly (Audiar), Xavier Laurent (UrbaLyon), Claude Maillère (ADDRN), Valérie Mancret-Taylor (IAU), David Marx (ADEUS), Franck Merelle (AGUR), Hugues Merle (AURG), Emmanuel Paul (Agence Clermont Métropole) Gilles Planas (AURCA), Anne Pons (ADEUS), Pascale Poupinot (Oise-la-Vallée), Emmanuelle Quiniou (AURA), Jean-Christophe Rigal (AUDAS), Michel Rouget (AudaB), Florian Soulard (IAU), Pascal Taton (ADUAN), Frédéric Theulé (IAU), Catherine Trebaol (AUAO), Marc Trinque (AUDAP).

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES DE LA COUVERTURE : Joël Damase / AURM / Claude Villetaneuse

GRAPHISME : Héloïse Tissot / Anne Terrin. **IMPRESSION :** Imprimerie LFT, avril 2015 - **ISSN :** 1 295-5760

Document téléchargeable sur www.fnau.org

